

JOURNAL
HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE, DE TRAITES
d'Histoire, ancienne & moderne, de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.

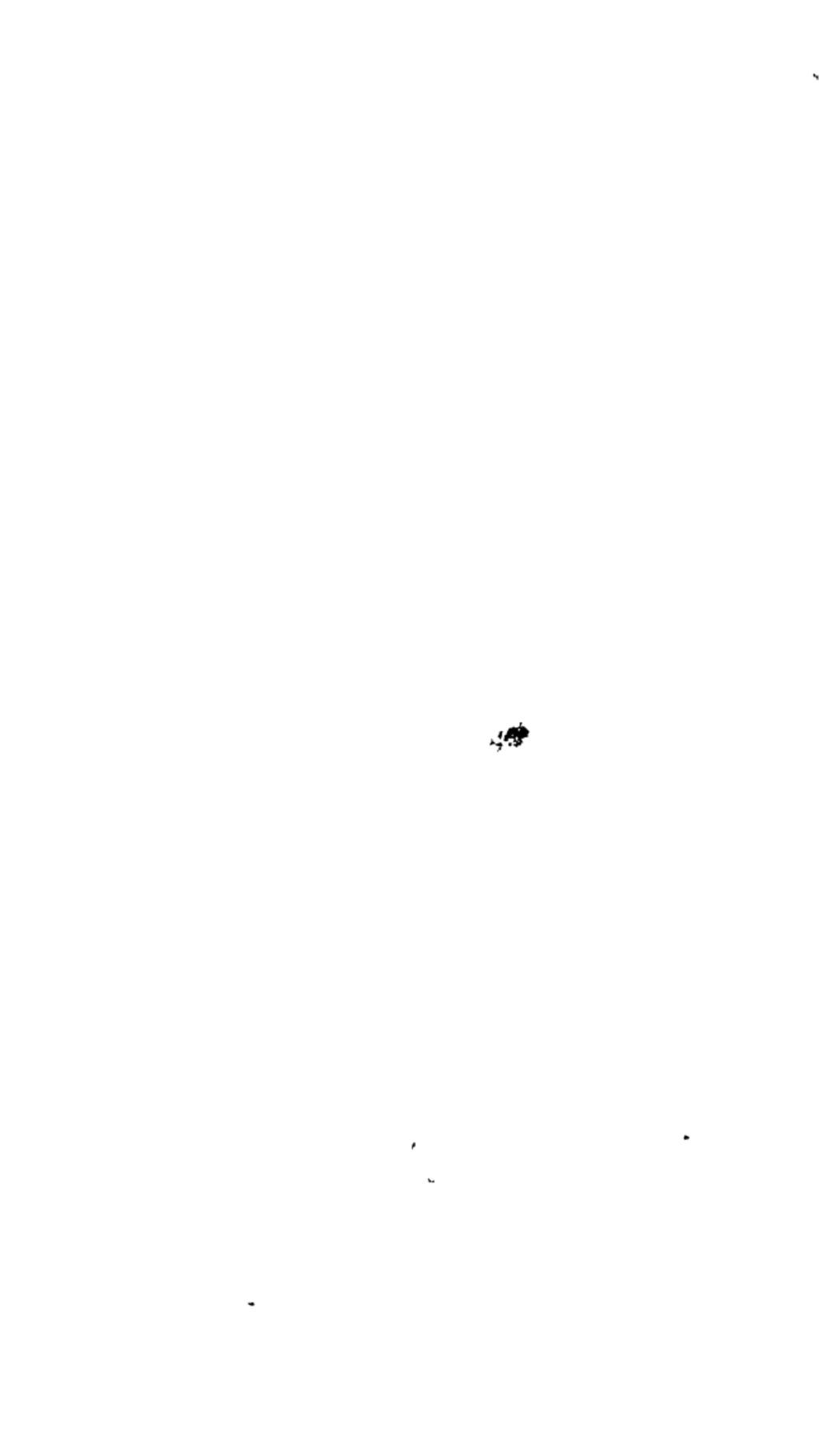
DEDIE' AU ROI.

JANVIER 1743.



A NEUCHÂTEL.

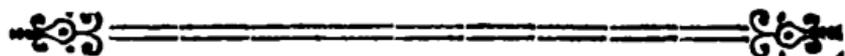
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1743.





JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE' AU ROI.

JANVIER 1743.



ECLAIRCISSEMENTS.

Sur quelques Inscriptions trouvées à BESANCON; par Mr. DUNOD DE CHARNAGE, Ecuier Professeur Royal, &c.

LES Monumens antiques, les Médailles; les Inscriptions, marquent l'ancienneté d'une Ville, & servent de preuves à son Histoire. Les Vestiges de quatre Voies Romaines de *Besançon en Italie*, en *Allemagne*, & dans les *Gaules Belgique & Lionoise*; les quatre grandes Colones, qui portoient les Statues des Dieux pour lesquels on avoit le plus de vénération dans les Gaules; les restes d'un Arc de Triomphe, & ceux d'un

4 JOURNAL HELVETIQUE

Canal, qui servoit à conduire de deux lieues à *Besançon*, les Eaux les plus pures & les plus abondantes; un Roc fort élevé & coupé avec une Dépense royale, pour leur ouvrir un Passage, sont des Monumens qui marquent également l'ancienneté de cette Ville, & combien elle étoit embellie sous l'Empire Romain.

Il n'y a point de lieu dans le Roïaume, où l'on ait trouvé plus de Médailles, & l'on y en découvre encore chaque jour *. Prise & ruinée par les *Allemands* au IV. Siècle, par *Attila* au V., & par les *Sarrasins* au commencement du VIII.; l'on y découvre moins d'Inscriptions; non qu'elle n'y aient pas été en grand nombre, mais parce qu'exposées aux injures de l'Air, elles se sont effacées, & que l'on n'a pas pris soin de conserver celles qui ont été tirées de terre. Le goût pour cette espèce d'Antiquité, ne s'est réveillé à *Besançon*, qu'au dernier Siècle & même parmi peu de Persones, dont les Héritiers, qui n'en étoient pas curieux

come

(*) Le Père Dunod, Jésuite, a formé dans vingt ans, & avec peu de dépense, pour la Maison du Collège de *Besançon*, un Médailleur en Bronze de tout modèle & assez ample, dans lequel on voit plusieurs Médailles rares; entr'autres, celles de *Vespasianus Junior* & de *Pacatianus*, dont le Père *Hardouin* à fait beaucoup de cas. *Opera Selecta* p. 733. & 845.

JANVIER 1743. 7

Comme leurs Auteurs, les ont laissé perdre, ou placées comme des Pierres brutes, dans leurs Bâtimens. Lors que le Clocher de la Cathédrale tomba, il y a quelques Années, j'en remarquai un grand nombre dans les débris, mais si mutilées que je n'en ai pû rien tirer de certain. L'on en avoit sans doute employé les pierres en le bâtissant, indifféremment comme les autres. J'ai donné au Public, dans *l'Histoire du Comté de Bourgogne*, celles que j'avois pû découvrir: En voici quelques unes encore, qui sont venuës dès lors à ma conoissance.

Mr. BOISOT, Abé de St. Vincent, curieux, savant & critique, a transcrit les deux suivantes, sur un Exemplaire de l'Histoire de Besançon, par Mr. *Chiflet*, qu'on voit à la Bibliothèque qu'il a donnée à son Abaie, pour être publique; & il a écrit de sa main sur le même Livre, qu'elles faisoient un des principaux Ornemens de son Cabinet.

V E S O N T I
C O D D A C A T *
V S. C A T U L L I F I L.
V. S. L. M. *

Les Savans conviendront aisément, qu'on
A 3 doit

* *Nom celtique.*

* *Votum solvit libens merito.*

6 JOURNAL HELVETIQUE.

doit suppléer DEO. à la tête de cette Inscription, come il est dans celle que DOM DE MONFAUCON a raportée d'Autun: *Deo bibracti, p. capril. pacatus, sextum Vir August, V. S. L. M.* & dans celle de Nimes, qu'on lit dans Gruter: *Deo nemauso, Marius paternus. V. S. L. M.* * Lon en trouve plusieurs autres semblables dans cet Auteur, & dans *Rheinesius*.

Or come on fait que les Païens personifioient leurs Cités principales & les déifioient, ou ceux qu'ils en croïoient les Fondateurs; il suit de nôtre première Inscription, que la Ville de Besançon ou son Fondateur, ont été déifiés, & qu'on leur rendoit un Culte public.

La seconde est transcrite en la forme suivante.

P O M O E R I.

V E S U N T I O N.

Cette Inscription a été trouvée en creusant les fondations du Mur du côté du Levant de la Citadelle, qui est sur une haute Montagne, inhabitée du tems de JULES CÉSAR, quoi qu'elle fut jointe à la Ville par un Mur: *Flumen aldua dubis ut circino circumductum, pene totum oppidum cingit; reliquum spatium, quod non est amplius pedum*

* Pag. 1074. Inscrip. 9.

600., *quâ flumen intermittit; mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis, ex utraque parte ripæ fluminis contingant; hunc murus circumdatus, arcem efficit, & cum oppido conjungit **.

Besançon s'étant peuplé & enrichi sous l'Empire Romain, l'on bâtit des Maisons sur cette Montagne; & l'on y voïoit encore avant la construction de la Citadelle, les Maisons du Chapitre & l'Eglise Cathédrale de *St. Etienne*. Il y avoit aussi une Eglise paroissiale, sous l'invocation de *St. André*, & une autre Eglise dédiée à *St. Michel*.

L'Inscription prouve, qu'on a observé, lors qu'on ajouta cette partie à l'ancien *Besançon*, les cérémonies qui étoient en usage parmi les Païens, quand ils vouloient bâtir ou agrandir leurs Villes principales: Car ils apelloient *Pomærium*, un Espace consacré au dedans & au dehors de l'enceinte des Murs, dans lequel, par une suite de la consécration, il n'étoit permis ni de bâtir ni de cultiver, quoique ce fut. Pour faire cette consécration, les Augures prenoient les Auspices; & s'ils étoient favorables, le Conducteur du Peuple ou le premier Magistrat de la Ville qu'on vouloit bâtir ou

A 4 agran-

* *Cement: Cæs. de Belle Gallico Lib. I.*

8 JOURNAL HELVETIQUE

agrandir, marquoit le *Pomœrium*, par traits de Charuë atelée d'un Bœuf & d'une Vache de couleur blanche. L'on pratiquoit encore quelque chose de semblable qu'on consacroit nos Eglises, dans le circuit desquelles on fait un fossé, par lequel le Prêlat, qui fait la consécration, passe & fait le tour de l'Eglise.

L'on a donc fait à Besançon, quand on y a joint à la Ville, la Montagne sur laquelle est aujourd'hui la Citadelle, ce que *Festus & Livius* disent qui se fit à Rome lorsqu'on l'étendit sur les Monts Quirinal & Esquilin : *Antiquissimum Romanorum pomœrium, palatini radicibus terminatur. Fuit a Servio Tullio Rex; Item Lucio Cornelio Sylla... addidit duos colles, quirinalem & esquilinam, ac deinceps auxit esquilias: & circumdedit fossâ & muro, urbem, circumdedit. Item pomœrium protulit.*

Lors qu'on bâtit le Fort St. Claude on trouva sur une Table de pierre, haute de deux pieds, & large de deux & demi dans une Vigne à Batans, auprès des Murailles de la Ville, une Inscription, qui est aujourd'hui placée dans le Mur de la Cour de la Maison du Maréchal Impérial à Besançon. Comme elle a été mal copiée, & que le temps l'a fort altérée, je crois qu'on peut la lire en la manière suivante.

JANVIER 1743. 9

GEMINIA II. JULIA.

ARAUSIENSIS. MATER. SACRORUM. HIC
ADQUIESCIT

D. JULIUS. PR. AUGUSTAL. CON. PISSIMÆ
ET FLAVIÆ. SEVERINÆ
QUÆ. M. PART.
CONCES.

Mr. *Chiflet* a donné cette Inscription, avec un Comentaire imprimé à *Anvers*, en 1634.; mais si défigurée, que *Renefius* l'a critiqué, cependant sans la restituer. Je l'ai rétablie à l'aide d'une Copie ancienne que j'ai confrontée sur ce qui reste des Caractères, sur lesquels j'ai fait tirer des traits avec du charbon, pour les lire plus facilement. On voit dans *Gruter*, plusieurs Inscriptions du nom de *Geminus* & *Gemina*, & que *Secunda*, par l'abréviation II. est un surnom *. *Julia* est le nom du Mari de *Gemina*, qu'elle avoit ajouté au surnom qu'elle portoit avant que d'être mariée. *Grævius*, dans sa Préface sur le second Tome des Antiquités Romaines, en fournit plusieurs exemples.

Son Epitaphe marque qu'elle étoit native d'Orange, Ville fort conuë sous l'Empire Romain; & où l'on voit encore de
beaux

* 479. 2. 865. 6.

10 JOURNAL HELVETIQUE
 beaux restes d'Antiquité. Elle y est
 fice *Mater Sacrorum*. C'est ce qui
 l'Inscription curieuse, par la rareté de
 te expression. *Fonteius Onesimus*, est
 mé dans une Inscription de Gruter,
Sacrorum *, & *Varron* dérive le pronom
Mania, de l'Office de *Mater larum*.
 pourroit appeler *Mater Sacrorum*, la Pr
 se ou Gardienne d'un Temple, non
 en des Inscriptions de Gruter, *Sacrane*
ditus; ou dire avec *Reinesius*, qu'il y
 à Belançon une Prêtresse qualifiée *M*
Sacrorum, come *Vospicus* qualifie la
 de l'Empereur *Aurelien*, Prêtresse de Sa
 dans un lieu de la Mesie.

Le mot *Adquiescit* ne me paroît pas
 té dans les Inscriptions sépulcrales; ce
 dant l'on en trouve, où le Tombeau e
 pellié *Requietorium*, & d'anciens Autel
 qui disent, *Corpus requiescit in Sepulcro* *.
 si l'expression est ancienne & latine; nou
 vons adoptée dans nos Inscriptions sé
 crales & dans nos Prières pour les M
 come la plus convenable pour exprim
 repos des Cadavres dans leurs Sépul

Decimus Julius, qui a fait dresser le T
 beau & graver l'Inscription, y est nor
Pr. August. Les Augustaux composoient
 Collèges de Prêtres, établis dans les

* 9. 5.

* *Lexicon petijci requietorum*.

lonies & les Municipales, à l'exemple de celui que *Tibère* avoit formé à Rome, pour rendre aux Empereurs après leur mort, les honneurs des Dieux. Ces Collèges avoient le premier rang après celui des *Décourons*, & jugeoient des choses sacrées. *Julius* est qualifié dans nôtre Inscription, *Præfectus Augustalium*, parce qu'il en étoit le Chef, ou *Præfectus Augustalis*, car on peut lire l'Inscription en ces deux manières. L'Empereur ou le Magistrat qui comandoit dans la Province choisissoit les Augustaux parmi les plus Nobles de la Cité *.

Mais come nôtre *Julius* étoit probablement étranger, aussi bien que sa Femme; il l'avoit fait inhumer dans un Tombeau, dont *Flavia Severina*, qui étoit de *Besançon*, décédée & inhumée au même lieu, lui avoit acordé une partie : *Monumenti partem concessit*. L'on trouve des exemples de pareilles Concessions & Inscriptions dans Gruter *.

Bregille est un Village au Septentrion de *Besançon*, dont il est séparé seulement par le *Doubs*. L'Étimologie celtique du nom de ce Village, m'avoit fait conjecturer, que *Besançon* avoit en cet endroit, une Porte, un Pont & le comencement de la Voie Romaine pour l'Allemagne. Deux Inscriptions

* *Lexicon petisci. v. II. augustalis.*

* 614. II. 827. 6.

12 JOURNAL HELVÉTIQUE.

tions fépulcrales trouvées depuis peu dans un Jardin auprès de *Bregille*, confirment cette conjecture ; car l'on sait qu'on les plaçoit auprès des grands chemins. Elles ont été découvertes dans l'espace de quarante pieds, où le Propriétaire du Fond faisoit creuser pour bâtir. Elles sont à l'ordinaire sur des Colomnes quarrées *, & dressées aujourd'hui dans le Jardin dont le Sieur *Virveaux* jouit.

D. M. S.
M. JETULEIO
VICTORI
PRAEF. COH. VI.
RALLORUM.

Les Cohortes Légionnaires, étoient composées d'autant de cent Homes qu'il y avoit de mille dans la Légion ; & par conséquent de six cent Homes, dans une Légion de six mille. Mais puisque la Légion n'est pas ici désignée dans les Inscriptions & dans les Auteurs qui parlent des Cohortes Légionnaires ; je crois que celle ci étoit de quelque Troupe détachée, auxiliaire, & stipen-

* *In cipis*. On les apelloit aussi *Arae*, parce qu'elles étoient en forme d'Autels, érigées en la mémoire des Dieux manes & du Défunt ; & *Puræ*, parce qu'elles ne suposoient pas la présence d'une Divinité, come les autres Autels.

pendiaire, dont chaque Cohorte avoit un certain nombre de Cavaliers & de Gens de pieds : *Cohortes peditum, quæ habebant proprios & insertos equites suos*; *a* telles qu'étoient les Cohortes des *Bataves* & des *Canifates* dont parle Tacite, *b* composées suivant *Higin* de 760. Homes. Ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est que *Grævius* reprend *Paninus*, de ce qu'il a crû que les Chefs des Cohortes Légionnaires étoient apellés *Præfecti* & dit: *Præfecti erant cohortium socialium & auxiliarium, qui proprie præfecti appellabantur; in legione vero nullus præfectus erat. c*

Getuleius étoit donc un Officier, tel qu'un Colonel de Troupes étrangères & stipendiaires, come nous en avons en France depuis longtems : Son nom même semble l'indiquer, & il y avoit plusieurs Régimens de ces Troupes sous un autre Officier général, puisque *Getuleius*, dont il est parlé dans notre Inscription, étoit Prefet d'une sixième Cohorte. La Colonne de son Tombeau n'est pas de bon goût, & l'écriture de l'Inscription est du Bas Empire.

La difficulté est d'expliquer le mot *Ralloruns*,

a Ita vegetius.

b Hist. 4. 19. 1. Vid. Lexicon petisci. v. cohortes. Antiq. Rom : cap. 16.

c Thef. Antiq. Rom : Tom. 1. cit præf. . . . 3.

rum, qui peut seul faire conoitre la Nation dont étoit cette Cohorte, ou à quoi elle étoit destinée. Plusieurs Savans à qui j'ai fait part de l'Inscription, m'ont écrit, qu'il falloit lire *Gallorum*, *Trallorum*, ou *Rætiorum*; Noms qui designent des Nations conuës, tels que ceux qu'on lit dans quelques Auteurs & Inscriptions: *Cohors Alpinorum*, *Bracarum*, *Britonum*, *Biturigum*, *Celtiberorum*, *Aquitanorum*, *Ligurum*, *Nerviorum*, *Lusitanorum*, *Montanorum Noricorum*, *Lingonum* &c. Mais je n'ai pas pû me rendre à leur sentiment, aiant été plusieurs fois voir l'Inscription, souvent en Compagnie, & aiant toujours lû avec ceux qui m'accompagnoient, *Rallorum*, clairement & distinctement écrit.

C'est ce qui me fait croire qu'il faut corriger par notre Inscription, celles qui y ont du raport, qui n'ont pas été si bien conservées, & dans lesquelles on a voulu lire *Gallorum*, *Rætiorum* &c. parce que l'on n'a pas entendu le mot *Rallorum*. Tel est probablement l'Inscription trouvée en Suisse: *Primæ Cohortis Gallorum*, qu'on lit dans Gruter, (1) & Guilleman; celle de Maïence rapportée par Gruter, (2) d'un Soldat *Coh. Raitorum Stip: 19.* (3); & une autre *4. Coh. Ræto-*

141111

(1) Pag. 325. n. 6.

(2) Pag. 524. n. 3.

(3) C'est à dire, qu'il avoit servi pendant 19. ans.

torum (1): Car l'on ne conoit point de Nation apellée *Paitorum* ni *Rætorum*, & l'on a pû facilement lire ces mots pour celui de *Rallorum*. Quant aux Thralliens, Peuples de la Lydie, l'on ne voit pas qu'ils aient pû servir en qualité de Troupes auxiliaires, dans l'Occident, sous le Bas Empire, séparé, depuis CONSTANTIN, de celui d'Orient.

Cependant *Ralla* est un Mot latin, puifque *Marcus Martius*, Prêteur à Rome en 648. étoit furnommé *Ralla* (2) Suivant les Dictionnaires, il signifie également, un Instrument propre à aplanir la terre, & un Habit d'un tissu velu & peu épais (3) Si *Rallorum* venoit de *Ralla* il pourroit désigner une Troupe habillée de Manteaux d'un tissu large & à longs poils, tels que les portoient les *Gaulois* & les *Germainis* (4) ou une Troupe destinée à aplanir les chemins; & les Camps; ainsi que l'on voit encore à la tête des Régimens Allemans, des Soldats qui portent des Haches ou autres Instruments, pour faciliter les Routes & servir aux Campemens.

Mais il y a lieu de douter que *Rallorum* vien-

(1) 373. n. 4.

(2) *Fastes consulaires du Père Quatrou Tom. 9.*

(3) *Lexicon petijci v. Ralla ubi rosin, & Demst. de re vestiaria Tom. 6. Ant. Rom. cap. 11. l'Antiq. expliquée du Pere de Monfaucon Tom. 3. pag. 38.*

(4) *Cluverii germ. lib. 1. cap. 18.*

vienné de *Ralla*, parce qu'on auroit dû dire en ce cas *Rallaviorum*. On doit donc le tirer de *Rallum*, *Idem quod corium* (1), & c'étoit l'Habillement ordinaire des Germains parmi le Peuple (2). D'où je conclus, que les *Ralli* dont il est parlé dans nôtre Inscription pourroient bien être des Soldats Germains, auxiliaires ou stipendiaires, qui servoient en Cohortes, & qu'on apelloit *Ralli*, parce qu'ils étoient couverts de peaux, à la manière de leur País; ce qui est d'autant plus vraisemblable, que les Monumens qu'ils ont laissés, se sont trouvés pour la plûpart dans la *Germanie Première* & la *Séquanoise*, qui étoient des Provinces Romaines, dans leur voisinage, où ils servoient plus volontiers & plus probablement qu'ailleurs.

L'on peut dire aussi, que ces Soldats furent apellés *Ralli*, parce qu'ils portoient des Boucliers de cuir, ou qu'ils faisoient les Tentes pour les Armées qui campoient perpétuellement sous l'Empire Romain, & qui étoient de cuir dans les País froids & pluvieux, come la *Province Séquanoise*. C'étoit la Profession de l'Apôtre St. PAUL, *Sutor pellium*.

D. M.

1 *Ad calcem Tomi. I, sanctorum maii*

2 *Cluv. ibid.*

18 JOURNAL HELVETIQUE
fication du Mot, *Verna*; & la Femme l'a-
voit chargé du soin de ses Funerailles: *Ex*
dispositione. Come il se dit, *Verna des Augustes*
au pluriel, c'étoit de *Marc Aurele* & de
Luce Vere, qui comencèrent à régner en-
semble après la mort d'ANTONIN le
Pieux, en l'Année 162. de l'Ere Chrétien-
ne.

J'ai dans mon Cabinet une autre Inscrip-
tion écrite en Caractères semblables & trou-
vée à *Besançon*, depuis peu. Elle est sur
une Table de pierre blanche, haute de sept
pouces, large d'onze, faite pour être apen-
duë dans un Temple, & conçue en ces
termes:

M A T R A B U S. A.

V G. M A R T I A L I S.

A V G G. N. N. V E R. E.

X. D I S P. E X V O T O.

M O N I T U S.

Cette Inscrition parle, à ce que je crois,
du même *Martial* que la précédente. qui,
chargé par le Testament de sa Femme,
Ex dispositione, d'acomplir un Vœu qu'elle
avoit fait, *Ex Voto*, & aiant négligé de s'en
aqui-

aquiter fut averti en songe de le faire, *Monitus.*

L'Inscription est curieuse par ces trois circonstances, & encore plus par la dédicace, *Matrabus Augustis.*

L'on prononçoit & l'on écrivoit souvent *Matrabus*, a quelquefois *Matris* pour *Matribus* b; & l'on donoit fréquemment les titres de *Père* & de *Mère augustes*, aux Dieux & aux Déeses. Qui étoient donc les Mères augustes, auxquelles le Vœu de nôtre Inscription est adressé ?

L'on apelloit Mère les Déeses du premier ordre, particulièrement celles qui avoient eu des Enfans. c

L'on révéroit aussi sous le titre de Mères ou de Matrones, principalement dans les Gaules & la Germanie, les Déeses tutélaires des Lieux, & on leur donoit ce Nom d: *Fabreti* les apelle *Déeses rustiques*, & elles étoient au nombre de trois, suivant le Bas Relief cité par Gruter avec cette Inscription: *Matronis Vacallinchis*, du Village de *Vachindorf* d

a Gruter pag. 92. n. 1. & 2.

b Gruter pag. 89. n. 11. & 12.

c *Lexicon petisci. v. Mater*, Gruter *Inscrip*
Notes sur l'Histoire Rom. du Père Quatrou Tom
8. pag. 168. *Traité de ara* du Père Bertaud. Chap. 30

d Gruter pag. 90. & suivantes. *L'Antiquité expliquée*
Tom. 4. p. 433.

dorf a. Un autre Relief trouvé à *Mers* dit *Matrabus*, b & celui que rapporte le Père de *Monfaucon* : *Sulcis & campeſtribus Jacrurum*. c En général, quand on parloit de ces Déesſes au pluriel & qu'on les repréſentoit, elle étoient trois. C'étoit probablement les Forces productrices & conſervatrices des Fruits de la terre. L'on nommoit *Fructefa*, la Déesſe qui produiſoit les Fruits, *Volutina* celle qui conſervoit les Gouſſes [dans lesquelles les Grains ſont enfermés, & *Pâtelana* la Déesſe qui préſidoit aux Moiffons. d

L'on pourroit donc dire, qu'un Vœu dans les Gaules aux Déesſes Mères, eſt adreſſé aux Déesſes champêtres, qui y étoient révéérées, ſuivant les Inſcriptions rapportées par *Gruter* & trouvées à *Lion*, à *Langres*, à *Mets*, ſur le bord du *Rhin*, & à *Luxembourg*.

Mais je ne crois pas qu'on doive leur adapter celui de nôtre Inſcription, où elles ſont apellées Mères ſimplement & qualiſiées *Auguſtos*; parce qu'elle contient l'accompliſſement d'un Vœu fait par la Femme d'un
Afran-

a Gruter Pag. 91. n. 3.

b Ibid. pag. 92.

c Pag. 411. v. *Th. antiq. Rom. græcici Tom. 4.* pag. 1733. ſur les Déesſes du labourage, Voiés le Gl. de *du Cange* aux mots *Sulci Suvabinga ſulinga*.

d L'Antiq. expliquée pag. 411. *Lexicon petiſci*.

Afranchi des Empereurs *Marc-Aurele* & *Luce-Vere*, & prescrit par une Acte de Dernière Volonté. Je pense donc, que ce Vœu avoit été adressé par *Epicharis*, à FAUSTINE la Mère, dont elle avoit été Esclave, & à FAUSTINE la Fille, Epouse de *Marc-Aurele*, toutes deux Mères & mises au rang des Déeses après leur mort. L'on voit encore à Rome, les ruines d'un Temple dédié à *Faustine*, & à *Antonin* son Mari. *Divo Antonio & divæ Faustinae* *. Et les deux *Faustines* sont appellées *Divæ* dans plusieurs Médailles.

La Province *Séquanoise* fut heureuse sous les Empereurs Romains, & en particulier sous les *Antonins*, qui la favorisèrent & la protégèrent. Les Sciences & les Arts y fleurirent; & elle abonda en richesses. L'on peut en juger par l'Aqueduc d'Arcier, à *Besançon*, & par le goût des Antiques du Cabinet de Mr. l'Abé BOIZOT, dont le Père de *Monfaucon* a fait graver plusieurs Pièces. Il y en a aussi de parfaites dans la Bibliothèque publique de *St. Vincent*, & dans le Cabinet de Mr. Maréchal, particulièrement un *Jupiter*, & une *Vénus*. L'on m'a envoyé de *Jeurre*, le Bras d'une statuë de Bronze, qui, à voir cette partie du Corps, devoit-êre de toute beauté; & j'ai un Bas-Relief en Marbre blanc

B 3

trouvé,

* Grævius Theſ. Ant. Rom. Tom. 3. pag. 619.

22 JOURNAL HELVÉTIQUE

trouvé à *Grosfont*, d'une *Diane* assise dans une Forêt, reposant le Bras gauche sur un Cerf acroupi devant elle, & aiant derrière elle un Chien, qui dort, & qu'elle tient ferré du bras droit, avec une Draperie. Des Connoisseurs ont fait grand cas de ce Bas-Relief pour la beauté & la conservation.

A BESANÇON le 25. Novembre

1742.



R E P O N S E à la Lettre de Mr. N O R -
M A N D , Docteur en Médecine , Méde-
cin des Hopitaux & Pensionnaire de la
Ville de D O L E , insérée dans le Jour-
nal de Décembre 1742. p. 20. sur la Pe-
tite Vérole.

M O N S I E U R

QUoique la Petite Vérole soit une Ma-
ladie assés nouvelle , ce n'est pourtant
pas celle qui a le moins exercé les Méde-
cins. Come elle règne dans tous les Païs
du Monde & ataque indifféremment toutes
sortes de personnes , c'est aussi par tout qu'on
s'est étudié à la conoitre , & qu'on a cher-
ché à la domter , en lui oposant des Re-
mèdes propres & éficaces. De là cette
foule de Traités & de Dissertations qu'elle
a fait éclore. Peut-être même trouvera-
t-on mauvais , qu'on écrive encore sur ce
sujet. Quoi ! diront sans doute plusieurs ,
que peut-on proposer de nouveau , après
tout ce qu'ont publié ces grands Maîtres de
l'Art, auxquels la Nature s'est fait voir tou-
te nuë , Mrs S Y D E N H A M , S T A H L ,
B O E R H A A V E , H O F F M A N , F R E I N D ,
H E L -

HELVETIUS, VOUS, MONSIEUR, & tant d'autres, dont le Catalogue seroit fort long? Tous ces Médecins ont-ils même pu * ajouter quelque chose à la description que RHASES, Chef des Médecins Arabes, en a donné le premier, il y a environ cinq cens ans, & leurs Travaux, qui confirment les Observations, ne nous ramènent-ils pas à ses idées, suivant l'opinion de M. DOPART? Mais pourai je sur tout, sans crainte d'être blâmé, me mettre encore sur les rangs?

A Dieu ne plaise, *Monsieur*, que je présume assés de moi même, pour me flater d'avoir fait quelque nouvelle découverte, & de pouvoir apprendre quelque chose, à qui que ce soit. Si j'écris là dessus, c'est non seulement parce que vous m'en fournissés l'ocasion & que vous daignés m'y inviter; mais c'est principalement pour vous faire conoitre les Idées que quelques Médecins Suisses ont de cette Meladie, & la Méthode qu'ils suivent, en la traitant. Plus particulièrement encore je cherche à rendre cette Méthode plus universelle & plus utile, ou à en faire établir une meilleure, sur ses ruines, dans l'espérance où je suis, que ceux qui se sont fait un riche Trésor d'Observations nouvelles, sur cette Matière, pourront

* Etat de la Médecine, par Mr. Clifton &c. Journal des Savans. Septembre 1742. pag. 1682.

ront & voudront bien, à cette occasion, les rendre publiques.

Laisant à part les questions curieuses que l'on propose ordinairement sur les premières causes de la Petite Vérole, sur la qualité spéciale de son Ferment, sur la manière dont il existe originairement dans nos Corps, & la raison pour laquelle il se développe dans un certain tems, je reprendrai pourtant les choses d'un peu plus haut, que vous ne l'avez fait. Mes Réflexions seront aussi plus générales, & porteront sur le Tout, sans cependant prétendre épuiser, ni même approfondir, un si riche sujet. Je ne m'arrêterai sur aucun Accident particulier, que sur celui qui a fait l'objet de votre Lettre, peu en peine, pour le coup, des autres Simptomes dont cette Maladie est souvent accompagnée. Tout ce que je dirai, ce sera dans la sincère disposition de profiter de vos judicieuses Remarques & de toutes celles que l'on voudra bien me faire faire, ne voulant entrer en lice avec personne, sur ce point. Je vous prie, *Monsieur*, en particulier, d'être persuadé, que si je pense tant soit peu plus favorablement que vous, sur le compte de la Petite Vérole en général, cette légère diversité d'opinion ne diminuera en rien la parfaite estime que j'ai pour vôtre Personne & pour vos Productions.

Je remarque d'abord, *Monsieur*, que le Génie de cette Maladie est véritablement fingulier, dans son espèce. Ce n'est pas s'en faire une idee juste, que de se représenter chaque Pustule, come un petit Abscès proprement ainsi dit. Il y a ici une cause ou un ferment particulier, dont le propre est non seulement de se multiplier à l'indéfini, mais aussi de se produire d'une certaine façon, sans qu'on doive se flater de pouvoir lui faire changer entièrement de face & de train. On a beau ici contrecater la Nature & mettre tous les obstacles possibles à ses desseins, come l'a tenté *M. de la Métrie* ^a: *tamen usque recurret*.

20. En éfet, il ne me paroît guère probable, qu'on puisse coriger & alterer, ou éteindre & détruire ce Virus dans nous, au point de guerir la Petite Vérole, lors qu'elle est encore cachée dans le Sang. Je puis apliquer à ce cas en particulier ce que *M. Stahl* dit, dans un sens plus général, sur la Cause matérielle des Fièvres, ^b ou spécialement sur celle des Fièvres Malignes: ^c *c'est qu'on ne peut la changer, qu'en*
lui

^a a Tr. de la Petite Vérole. Paris 1740. pag. 99. Il est vrai que le Bain chaud d'Eau & de Lait, ne paroît pas avoir été en place, dans les vuës de l'Auteur.

^b Diff. de Febris rationali ratione. Sect. I. cap. 3. & 4. Sect. 2. cap. 2. Disp. de Febris Pathologia. Th. 3. Diff. de Februm Therapia. Sect. I.

^c Diff. de Malignitatis, præcipue febrilis, indole. c. 8.

lui en oposant une contraire & dans une proportion qui lui réponde : Mais il n'y en a point de telle dans notre Corps, & nous n'en conoissons point dans la Nature, du moins pour operer assés promptement.

3°. On ne peut rien se promettre de plus, de la part des Evacuans. L'Expérience nous a fait voir, que ni les Saignées abondantes & réitérées, avant & pendant le cours de la Maladie, ni les Hémorrhagies spontanées, ni la Salivation, ni les Sueurs naturelles ou provoquées, ni les Diarrhées, ni les fréquentes Purgations par haut & par bas, ni les Diurétiques, ni les Maladies Cutanées précédentes &c. n'étoient point capables de prévenir la Petite Vérole & de la faire avorter. Recourant encore ici à l'Analogie & à l'Autorité, je dis, après *M. Stahl*, ^a *Qu'il est tout a fait inutile, de vouloir faire sortir du Corps, par quelque Evacuation grossière & Voïe particulière, une Matière qui n'a pas plus de consistance, qu'une Vapeur, & qui avec sa subtilité se trouve répandue dans toutes les Humeurs.* Je me persuade ainsi, que nous sommes encore éloignés du tems que semble nous anoncer *M. Boerhaave*, ^b où l'on pourra voir *une Petite Vérole, sans Pustules.*

4°. Ce

^a *Diff. de Methodo Malignas Febres, secundum Rationem & Experientiam, rectè tractandi. paragr. 35. Diff. de Malignitatis &c. cap. V. VII. & VIII.*

^b *Aphor. 1391. & 1393.*

4°. Ce Virus veut donc être filtré & séparé, mais d'une manière particulière & par un Couloir qui lui soit propre. Les décharges douces & modérées qui se font assidûment sur l'Habitude du Corps, par la transpiration & l'élevation de quelques Boutons, paroissent ici très convenables, & c'est aussi la Méthode & la Voie que la Nature suit toujours.

5°. Je présume encore, qu'elle s'est déterminé un certain tems, pour faire éclore ce Mal, & que le plus sûr est de s'en remettre à elle, à cet égard, supposé qu'il fut toujours possible de reculer ou de hâter ce tems là. Je n'approuve donc pas l'opération de l'Inoculation, * malgré tout ce qu'on en raconte, & ce qu'en dit en particulier l'Auteur de la Lettre de *Chichester*, insérée dans le *Mercur* de France du Mois d'Aout 1741. à la suite de vos savantes Recherches sur l'antiquité de la Taille latérale. Le tems de l'Enfance ou de la première Jeunesse, est cependant le plus favorable. Les Solides alors plus mols & plus souples, les Humeurs plus douces, le Sang moins inflammable & l'Age peu ou point susceptible de la crainte de la Mort, doivent nous faire espérer un plus heureux succès. C'est donc
rendre

* voiez là dessus JACOBI D'APPLES, Cogitationes problematicæ de Variolis atque Morbillis. Th. XIV. Basîl. 1724.

rendre un très mauvais office aux Enfans qui se trouvent naturellement dans un lieu où cette Maladie règne, que de les en éloigner.

6°. La Petite Vérole ne demande 'ainfi', par elle même, aucun Remède, & ce sera ici le sujet principal de mes Réflexions. C'est la Nature seule, prise dans un bon sens, qui en est le Médecin. Il n'y a qu'à l'écouter & la suivre, en recherchant & écartant tout ce qui peut la traverser, dans ses desseins. Voilà notre Tâche & ce à quoi nous sommes apellés. Y a-t-il Pléthore, sans qu'aucun Vaisseau veuille céder, ou bien, le Sang se porte-t-il, avec force, vers quelque partie? La Saignée sera alors à sa place, soit pour vuidier, soit pour faire diversion. Les premières Voies sont elles remplies d'Impuretés? Ces Matières étrangères, entraînées dans le Torrent de la Circulation, rendront, à coup sûr, la petite Vérole confluente & d'un mauvais genre, ou susciteront d'autres Accidens. * Il faut donc les vuidier par quelques Lavemens Emolliens, ou quelques Lénitifs, ou plutôt par quelques doux Vomitifs. S'agit-il d'un Sujet Cacochime? Il convient de le tenir à un Régime ferré, & de lui
retran-

* Hoffman, Med. Rat. Syst. Tom. IV. Sect. 1. c. VIII. obs. 4.

retrancher en particulier la Viande & Bouillons qu'on en prépare, pour ne pas augmenter & favoriser de plus en plus la putréfaction des Humeurs. La Fièvre vient-elle à l'excès? Une Diète antiphlogistique est nécessaire, sur tout aux personnes d'un Tempérament vif & sanguin. La Nature succombe-t-elle sous le poids de la Maladie? Je soutiens hardiment ses forces, par quelques petits coups de bon Vin, pas très spiritueux.

Mais entre tous les Obstacles que la Nature peut trouver en son chemin, un des plus grands & sur lequel on ne peut coule-venir, sans contredit, de l'excès de Chaleur dont on acable ordinairement les Malades & des Remèdes chauds & acres, que l'on a coutume de leur donner, sur tout dès le commencement de la Maladie, dans la vue, *dit-on*, de pousser le Venin hors du Corps. Pratique *diamétralement opposée à la Raison* come vous le remarqués tort bien, p. 2 & fondée sur une fausse Théorie! *M. Hoffman* parle, avec force, contre cet Abus. *C'est avec justice, dit-il, qu'on condamne tous les Remèdes chauds, capables de pousser en dehors, que l'on donne communément avant & pendant l'éruption de la petite Vérole, joints à une extrême chaleur, tant du Lit, que de l'Appartement*

* Cap. VII. Caut. & Obs. el. paragr. X. & Obs. X.

tement. Par là, on agite prodigieusement le Sang & toutes les Humeurs. Si le Malade est dans une espèce de feu, angoissé, dans les convulsions & même dans les Réveries, on ne fait que redoubler tous ces Maux. La Matière de la petite Vérole acquiert ainsi une acreté & une subtilité qui rend facilement cette Maladie maligne, de bénigne qu'elle étoit. Et tant s'en faut que par là on puisse procurer une Eruption douce, égale & constante, qu'au contraire on ne fait qu'expulser une Matière, qui n'étant pas dûement préparée, ne se tiendra pas dehors, mais rentrera bientôt, & ne manquera pas de faire plus de mal, intérieurement. Fondés en expérience, nous rejettons même les Boissons qui n'ont d'autre qualité que d'être chaudes, les Infusions en forme de Thé & le Café, si on en prend en quantité. Elles dissolvent trop la Masse du Sang, affoiblissent considérablement & dissipent, par de fortes sueurs, la Matière douce & oléagineuse dont nous sommes nourris. Sydenham, ^a Baglivi ^b & sur tout M. de la Métrie, ^c ne sont pas moins exprès, là dessus. On peut aussi rapporter ici ce que M. Stahl dit, dans sa Dissertation *De Erroribus practicis, circa Contagiosarum Maligna-*

^a Variolæ regulares Ann. 1667. 68. & 69. In Cur. Morbilli Ann 1670 In Cur. De Febre putrida Variolis Confluentibus superveniente.

^b Prax. Med Lib. 1. De Variolis & Morbillis.

^c Disc. prælium ; & page. 55.

lignarum Febrium Curationem, evitandis. paragr. XX. & Boerhaave, Aphor. 1393. & 1394.
 J'insiste sur cet Article, parce que c'est là une Erreur très dangereuse, fort répandue, & dont on ne peut faire revenir qui que ce soit, quoi qu'elle ait été fatale à des milliers de personnes.

Tous les Obstacles levés, je laisse faire la Nature. Plus le Mal est pressant, plus de son côté elle a aussi de Ressources. Si le Couloir de la Peau ne suffit pas, souvent elle se débarasse, en partie, par une *Hémorrhagie* modérée, ou par une *Salivation* douce, ^a ou par une petite *Diarrhée* ^b ou telle autre Evacuation salutaire, qu'il convient même quelques fois, pour cet effet, de favoriser.

Si l'on me demande présentement, de quels Moïens elle se sert dans l'Ouvrage de la guérison de la Petite Vérole, je répons, que ce sont les mêmes qu'elle emploie dans toutes les Fièvres exanthématiques, savoir la *Pulsation* & le *Ressort* des *Solides*. ^c

Pour édifier & satisfaire pleinement mes Lecteurs, sur ce point capital de ma Lettre, je n'ai qu'à leur exposer le précis du Raï-
 sone.

^a Sydenham. Var. reg. Ann. 1667. &c. Baglivi. &c.

^b Hoffman. M. R. S. T. IV. S. 1. C. VII. par. 12. Obs. 1. & 4. C. VIII. Obs. 2. Epicr.

^c Stahl. Diss. de Febri rationali Ratione. cap. V. Febri Historia. Th. 3.

sonement que M. HARSCHER Savant Médecin à Bâle, & très digne Professeur aux Belles Lettres, a fait sur la Petite Vérole en général, dans la Dissertation *De Variolis sponte natura sanabilibus*, imprimée & soutenue, l'an 1724. dans le tems de la vacance de la Chaire de Médecine. Ces petites Pièces Académiques ne se répandent pas toujours fort loin & tombent même quelques fois, malgré leur mérite, dans l'oubli. Je suis charmé, Monsieur, que vous me fournissiez l'occasion de rapeller celle ci, & de publier en notre langue ce qu'elle contient de plus essentiel.

Chacun reconoit, dit cet excellent Médecin, que notre Corps est composé de parties solides & de fluides, disposées de telle manière, qu'il est en état de produire certains Mouvements réglés & déterminés à l'égard du tems, de la quantité, du lieu, de la mesure & de l'ordre... On donne le nom de Nature à cette disposition du Corps, par laquelle il peut produire & recevoir de tels Mouvements... Les Fluides aiant un Mouvement intestin & local, & les Solides un de pulsation & de ressort, la conoissance physique de l'Oeconomie animale nous fait comprendre, que ces Mouvements peuvent être accélérés ou retardés, & augmentés ou diminués, suivant la variation qui arrive dans la quantité & la

C

quali-

qualité des Fluides, & dans la tension & l'élasticité des Solides.... La Matière de la Petite Vérole qui cause les premiers désordres, venant à fermenter... & comuniquant aux Canaux & parties solides du Corps, un Mouvement plus considérable, nous concevons sans peine, qu'il peut s'exciter, dans notre Machine, des Mouvements extraordinaires, tels que sont ceux de la Fièvre. Capable aussi de les entretenir, pendant quelque tems, elle peut encore résoudre, corriger & pousser dehors la Matière vérolique... Come il est démontré, que c'est par le Moïen du Mouvement, tant intestin que local des Fluides, qu'ils sont filtrés dans notre Corps & poussés dehors... qui doutera que notre Machine ne soit faite d'une telle manière, qu'elle peut éloigner peu à peu du Sang cette Matière, & la déposer sur les Glandes cutanées, après qu'elle aura été brisée par la Fièvre, & disposée à être évacuée?... Le Corps est très en état de soutenir cette Fièvre, vû que la Maladie en question ataqe tout à coup, & le plus souvent, des personnes qui ont toutes leurs forces, & que la violence de la Fièvre ne dure ordinairement que quatre jours, au bout desquels l'Apétit revient & procure, par une Nouriture convenable, une nouvelle vigueur, capable de faire passer, aussi sans grand danger, le tems de la maturation & du dessechement des Pustules... On ne peut donc, sans péril,

péril, recourir à aucun Remède : car puisque la Nature s'est prescrit un certain espace de tems, pour pousser la Petite Vérole, il est raisonnable de croire, qu'il faut pour cela une certaine quantité de Mouvement dans les Fluides & dans les Solides : Or ce seroit agir contre le Bon-sens, que de vouloir la diminuer ou l'augmenter Et c'est ce que M Harscher prouve particulièrement par l'effet ordinaire des Sudorifiques. Il soutient son Raisonnement, par sa propre Expérience. & finit en indiquant les raisons pour lesquelles la Petite Vérole, qui de sa nature est bénigne, cesse de l'être. En général cela arive, parce qu'on s'écarte de cette Méthode.

Elevé dans ces idées, si conformes d'ailleurs à ma foible conception, j'ai eu d'assés fréquentes occasions, dans la Pratique, de m'assurer, qu'elles sont justes. Tout dépose ici en leur faveur. C'est dans tous les Païs du Monde, qu'on a vû & qu'on voit encore une multitude innombrable de Malades, privés de Médecins, souvent négligés, & qui font même tout ce qu'on peut faire en aparence de plus contraire dans ce Mal, en réchaper cependant très heureusement. Ne sont ce pas là tout autant de voix qui crient de toutes parts, que la Nature est le Médecin de la Petite Vérole ? Plusieurs grands Médecins, outre celui que

je viens de citer, ont aussi adopté ce sentiment. *Sydenham*, à qui *Mrs. Boerhaave* ^a & *Clifton* ^b rendent un si glorieux témoignage, s'énonce ainsi sur ce sujet. ^c *La Nature abandonnée à elle même, parvient toujours, dans le tems, à ses Fins, en séparant & poussant dehors, de la manière & par la voie la plus convenable, la matière vérolique, en sorte qu'elle n'a pas besoin de nous, ni de notre Art, ni de notre Secours, sur tout chés les jeunes Gens & ceux qui sont d'un Tempérament vigoureux, étant assez forte, riche & savante d'elle même.* *M. Hoffman* s'exprime à peu près dans les mêmes termes, dans plusieurs endroits ^d. *Baglivi* veut aussi, que l'Eruption de la Petite Vérole soit l'Ouvrage de la Nature ^e. Toute la Doctrine de *M. Stahl*, spécialement sur les Fièvres, ^f revient à celle ci. *M. Juncker* ^g & ses autres Disciples ne s'en écartent pas.

Qu'on

^a Aphor. 1379.

^b Journal des Savans. Sept. 1742.

^c Var. reg. Ann. 1667. 68. & 69.

^d Med. Rat. syst. T. IV. S. I. c. VII. Cur. par. 1. Diss. de Natura Corporis humani Medicatrice. par. 25 De Naturæ & Artis efficacia, in medendo. par. 21. De recta & simplicissima Naturæ & medendi methodo. par. 22.

^e Ubi supra.

^f Problemata practica, Februm Pathologiæ &c. in Proœmio. Disp. de Febris Historia. Th. 13. De Febris Pathologia. Diss. de Februm Therapia. Disp. de Variolis & Morbillis. par. 35 &c. De Autocratia Naturæ. De Motu tonico vitali. &c.

^g Consp. Med. Tab. 51. Progn. & Cur. 1.

Qu'on n'opose point ici, que la Petite Vérole est souvent maligne & supérieure aux forces de la Nature, même à celles de l'Art. Vous savés, *Monsieur*, ce que *Sydenham* dit en général de la prétendue Malignité, qu'on croit remarquer dans les Fièvres : ^a *C'est que l'invention de cette opinion a fait beaucoup plus de mal au Genre humain, que la Poudre à canon.* *Stahl* ^b & *Baglivini* ^c ne lui sont pas plus favorables. Mais à suposer le fait, j'assure, après de grands & sages Praticiens, ^d *que la Nature seule peut encore ici beaucoup, & même tout.*

Il est bien vrai, qu'il y a des Malades moins favorisés que d'autres, & qu'assés souvent la Petite Vérole s'anonce sous une face, qui doit mettre le Médecin sur ses gardes, & lui faire redoubler son atention. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Si elle sort tout à fait de la règle & qu'elle perde entièrement son caractère, on n'a presque plus rien à faire avec elle. Dans le Traitement, il faut sur tout avoir égard aux Accidens particuliers, mais étrangers, qui l'accompagnent. C'est le chemin que nous a tracé le grand

C 3

Syden-

^a Sched: mon :

^b Diff. de Malignitatis &c. cap. IX.

^c Pr. Med. Lib. 1. de Febribus malignis.

^d Stahl. Diff. de Malignitatis &c. tub fin. Hoffman M. R. S. T. IV. S. 1. c. X. par. 9. & Cur. par. 1. M Harscher, ubi supra. par, XIV.

Sydenham. ^a On peut penser de ces Simptomes, qui ne sont point essentiels & propres au Génie de la Petite Vérole, ce qu'il dit de ceux qu'une mauvaise conduite produit dans les Fièvres en général *b Sub historiam morbi non cadunt*. Aussi *M. Stahl* les appelle avec raison, *extræssentialia seu vere adventitia* ^c. Dans ces Petites Véroles Anomales, le Sang tend ordinairement à une totale dissolution & même à une entière putréfaction, ainsi que vous le remarqués fort bien, après *Sydenham* ^d. C'est ce que démontrent sur tout les Observations de *M. Lister*, ^e de même que divers Simptomes énormes, qui paroissent alors; les Delires continuels, les Convulsions étroiables, les Hémorrhagies excessives, les Taches livides, les Vessies sphacélées &c. On emploie avec succès, dans ces fâcheux cas, les *Acides*, le Vinaigre distillé, l'Esprit de Vitriol ou de Nitre dulcifié &c. qui aussi sont fortement recommandés, par les plus grands Praticiens. ^f

II

^a Var. anomalæ. Ann. 1674. & 75.

^b Sched: mon.

^c Disp. de Var. & Morbillis. parag. 8. & 25.

^d Var. reg. Ann. 1667. &c. Item, de Febre putrida Variolis &c.

^e Allen. Synopsis universæ Medicinæ. cap. I Art. 64. & 136.

^f Sydenham. Var. Anomal. Ann. 1674. & 75. De febre putrida Variolis &c. Hoffman. M. R. S. T. IV. S. 1. c. VII. Caut. & Obs. cl. par. 2. Obs. 1. Voies aussi *M. De la Métrie*, pag. 181.

Il arive souvent en particulier, que la Petite Vérole se trouve compliquée avec la *Fièvre Miliare*, blanche ou rouge. * Je ne fais, *Monsieur*, si cette formidable Maladie, qui a tant fait de ravage en *Allemagne*, depuis l'an 1651. qu'elle parut, pour la première fois, à *Leipsie*, est déjà parvenue jusqu'à vous. Nous avons eu ici d'assés fréquentes occasions d'en étudier le Caractère & le Génie. Tous les Simptomes dont elle est acompagnée, & ce qu'on remarque dans les Cadavres de ceux qui ne peuvent lui résister, nous ont encore fait conoitre ici une cause, quelle qu'elle soit, qui va toujours à dissoudre le Sang, & dont l'effet final est une Putréfaction, soit une Gangrène universelle. Les Absorbans, les Diéphorétiques fixes & les Alexitères ordinaires, ne lui conviennent sûrement point. Les Nitreux, les Sels neutres & les Végétaux amers, dont le propre est de faire suer, sont insuffisans. Il faut nécessairement quelque chose qui aille à la source du Mal, ou qui en empêche l'effet, en liant le Sang, & en le défendant efficacement de la Corruption. Une Expérience assés souvent réitérée nous a appris, mais malheureusement un peu trop tard, que les *Acides*, le Sirop de Framboises, & sur tout l'Aigre du Citron, l'Esprit de Nitre dulcifié &c. étoient

très

* Hoffman. C. IX. par. 5.

très utiles, pour ne pas dire spécifiques ; dans cette Maladie, & qu'il convenoit de les donner, avec profusion, pendant tout son cours, apres les Remèdes généraux. Affés souvent, il a falu les soutenir d'une Infusion de *Scordium* & par l'usage intérieur du *Camphre*, donné successivement & fréquemment, en petite dose. J'ai vu depuis peu avec plaisir, que cette Méthode, au moins quant à ce qu'elle a d'essentiel, avoit été fortement apuïée & défendue, dans une Thèse soutenüe à *Paris*, l'An 1733. par *M. Bellot d'Amiens*, sous la Présidence de *M. Barseknecht*, sur la Fièvre putride qu'il apelle la *Suette*, & que je croi être tout à fait analogue à celle dont je parle, si ce n'est pas, à tous égards la même. Les Règles générales souffrent toujours quelques exceptions. Quelques Personnes vigoureuses & bien constituées, se sont tirées heureusement d'affaire, par une douce transpiration naturelle, qu'on avoit soin d'entretenir, par une ample & simple boisson. Le *Cresson de sources*, ou l'*Herbe aux cuillères*, ont très bien fait à d'autres, chés qui cette Maladie ne paroïssoit être qu'une production du *Scorbut*. Je dois encore dire, que les *Acouchées* demandent d'autres soins particuliers. Si donc la Petite Vérole se trouve ici compliquée, ce ne sera sûrement point d'elle, que

que viendra le danger : Et dans le Traitement, j'estime qu'il faut aller au plus pressant.

En général, c'est une Maxime constante chés moi, dans la Petite Vérole, que s'il convient d'examiner souvent la qualite, les progrès & l'état des Pustules, il ne faut pas moins avoir égard à la nature, à la cause & au degré de la Fièvre, ou à d'autres Accidens considérables. Dans la Cure, on doit se diriger en conséquence, & faire souvent abstraction des Pustules.

La Petite Vérole étant de soi même assez bénigne, & la Nature assez forte & sage, pour l'amener à une heureuse fin, il est naturel de demander, comment & pourquoi cette Maladie est par fois très mauvaise, & devient même fatale à tant de personnes? *M. Harscher* a déjà répondu, en partie, à cette objection. J'ajoute ici, que ceux là principalement en souffrent & succombent enfin, qui sont mal constitués, remplis de mauvais suc, ou affoiblis par quelques Maladies précédentes. Cela arrive encore par l'effet de quelque Accident énorme & étranger à la Petite Vérole, come par ex. quand il règne certaines & mauvaises Fièvres, qui étant compliquées avec la Pe-

tite
 a Stahl. Disp. de Var. & Morbill. parag. 8. De Febris Hist. Th. 14. De Erronibus practicis &c. paragr. 19. Hoffman. M. R. S. T. IV. S. I. c. VII. pat. 3. & 9. Obl. 6.

tite Vérole, la rendent presque *pestilentiel-*
le *, ainsi que vous paroissés aussi le sup-
 poser, dès le commencement de votre Lettre.

Que suit-il, *Monsieur*, de tout ce que je viens de dire? C'est qu'en laissant faire la Nature, tant qu'elle est dans la bonne voie, & elle y est ordinairement, on s'évite à soi-même bien des soins & des peines, à mesure qu'on épargne aux Malades leur Argent & le mauvais gout de plusieurs Remèdes désagréables, pour ne rien dire de plus. Je présume, que ce sont aussi là vos Idées, quand vous dites, p. 25. que *l'on voit sur tout les tristes Evénemens* qui vous ont engagé à écrire, *lorsque le Malade n'a pas été préparé avant l'Eruption, tant par la Saignée, que par les Evacuations qu'il convenoit de lui procurer, ou que le Médecin n'a pas été appelé dès le commencement de la Maladie, pour les prévenir, par une sage Conduite...* On peut donc les éviter, & pour cet effet, vous suposés. avec raison, qu'il y a des cas dans lesquels *il convient de préparer, évacuer, & conduire* le Malade, d'une certaine façon. C'est aussi là la substance de ma Lettre.

Mais aujourd'hui, suposant le Mal fait; soit qu'on n'ait pas pris ses précautions
 de

* Hoffman. Ibid. Obs. 1. Nouvelles Classes de Maladies, qui dans un ordre semblable à celui des Botanistes &c. p. 110.

de bonne heure, ou si vous voulés, parce que la Maladie est supérieure aux forces de la Nature & de l'Art, si l'on me demande, quel parti je croi qu'il taille prendre, dans ces facheuses extrémités, je répondrai encore, *Monsieur*, qu'il n'y a qu'à faire ce que vous proposés, avec tant de raison & de force. Qu'on doive alors recourir aux *Purgatifs*, c'est ce qui est hors de doute. Cette Pratique est fondée sur la Raison, sur l'Autorité & sur l'Expérience.

Dès que pour sortir d'un mauvais pas, il ne reste qu'une seule voie, le Bon sens dicte, qu'il faut se retirer par elle. Or vous faites voir, *Monsieur*, à l'œil, qu'il n'y a, dans ces cas, aucune Ressource du côté de la Transpiration, de la Salivation & de l'Enflure, dont on voit encore quelque vestige aux Mains & au Visage, & qu'on ne peut rien se promettre des Vésicatoires, ni des Narcotiques, ni de la Saignée, ni des Adoucissans. Les Diurétiques sont encore ici insuffisans & même suspects. Je ne trouve pas, qu'il y eut de la sûreté à charier par les Reins, à supposer qu'on le put toujours, la Matière vérolique, tant à raison de l'excès dans la quantité, qu'en égard à sa qualité caustique, propre à enflamer ces Organes, & à froncer les conduits excrétoires de l'Urine. *

* Stahl. Diss. de Erroribus practicis &c. parag. 36.

Les Purgatifs me paroissent d'autant plus nécessaires ici, qu'il est probable qu'il y a quelque chose de plus, qu'un simple Reflux de la *Vapeur purulente* de la circonférence au centre. 1^o. On ne conçoit pas, qu'ils pussent produire de si bons effets, dans ces cas, s'il n'y avoit pas encore quelque matière à vider, plus grossière, que ces Exhalaisons putrides, auxquelles d'ailleurs le Couloir que l'on cherche à ouvrir, ne paroit pas fort convenir ^a. Dans les Gales opiniâtres, d'un mauvais genre & accompagnées d'une démangeaison extrême, on verroit souvent quelque chose de semblable à cette Fièvre secondaire de la Petite Vérole, contre ce que nous apprend l'Expérience. 2^o. N'est-il pas possible, qu'il s'amasse dans les premières voies, ordinairement fermées, des Matières qui par leur séjour se pourrissent de plus en plus, & causent de grands désordres, la Fièvre elle-même, les Inquiétudes, les Angoisses, le Hoquet, les Convulsions &c. come l'a déjà remarqué M. *Stahl*, au sujet des Fièvres pourprées, ^b ou qui retiennent dans le tissu des Intestins la Matière de la Petite Vérole, ainsi que le prétend M. *Hoffman*.

^a Stahl, de Methodo Malignas Febres &c. par. 26.

^b De Febre Petechiali seu Purpurata, Pars. 2. Sect. 1. Art. 1.

man? a 30. Me tromperois-je grossièrement, quand je dirois encore, que la plupart des Sécrétions & Excrétions naturelles étant fort languissantes, & peut-être même supprimées, pendant les huit ou neuf premiers jours de la Petite Vérole, par la Fièvre elle même, mais sur tout par les Spasmes dont les parties internes sont si souvent affectées, il se fait un amas de diverses Humeurs récrémenteuses & excrémenteuses, capable d'occasioner du désordre, lors même que le Calme devrait naturellement se rétablir? Nous savons enfin, que les parties internes du Corps sont aussi souvent infectées & tapissées de Pustules véroliques, que la Peau elle même. b Dans le tems du dessèchement, les Miasmes purulens qui en exhaleront, seront, à coup sûr, aussi bien & plus vite repompés, que ceux qui se détachent de l'Habitude du Corps. Qu'ils soient réabsorbés, ou qu'ils demeurent encore hors des voies de la Circulation, ils ne manqueront pas d'exciter de nouveaux troubles c. Ce qu'il y a de plus crasse dans ces Pustules, peut encore produire le même éfet. Toute la Nature

a Diff. de Manna &c. par. 40. & 41.

b Boerhaave Aphor. 1403.

c Sydenham De Febre putrida Variolis &c. Boerhaave. Aphor. 1400. Foffinan Diff. de Manna &c. par. 40. Frcind, apud Allen; Syn. un. Med. cap. 1. Art. 130. &c.

ture se soulevra contre cette Matière étrangère, come contre un Ennemi qui va à la détruire entièrement Or si elle est épuisée par la Maladie précédente, & qu'elle ne puisse détacher & évacuer ces Molécules purulentes, trop grossières d'ailleurs, ou trop abondantes, pour être muës avec facilité; plus particulièrement encore si toutes les issues lui sont fermées, come vous avés bien fait voir qu'elles le sont; elle succombera nécessairement. Il faut donc, encore un coup, lui aider, au moien de quelques purgatifs.

L'Autorité des grands Maitres de l'Art ne doit pas peu servir, dans la Pratique, à rassurer ceux qui chancelent. Avant que d'en venir à la Petite Vérole elle même, ne puis je pas apliquer au cas particulier dont il s'agit, ce que *M. Stahl* dit du bon effet & de la nécessité des Laxatifs, dans les Fièvres Malignes Pétéchiales en général, ^a & que *M. Hoffman* ^b restreint au tems du Déclin? Sur le cas spécial dont je parle, *M. Hoffman*, ^c mais sur tout *Sydenham* ^d & *Freind* ^e sont clairs, positifs & fermes.

mes.

^a *Problemata practica Februm Pathologix &c. in Prooemio*

^b *M. R. S. T. IV. S. 1. c. XI. par. 4. & 5.*

^c *M. R. S. T. IV. S. 1. c. VII. Cur. par. 5. Caut. & Obs. cl. par. 9. Diss. de Manna &c. par. 40. &c.*

^d *De Febre putrida Variolis &c.*

^e *Allen. Syn. un. Med. cap. 1. Art. 130. &c.*

mes, En fait d'Evacuans, *Boerhaave* ^a s'entient aux Lavemens doux, délaïans, capables de relacher.

L'Expérience, qui est toujours d'un grand poids, jústifie à merveille le Raisonnement & la Pratique de ces illustres Médecins. Car après tout, *Monsieur*, nous devons *diriger l'Expérience & l'Observation par la Science, & assurer la Science, par l'Expérience & par l'Observation.* ^b Qu'y a-t-il de plus ordinaire, que de voir un Dévoiment survenir naturellement, *cum bonis Ægrivibus*, le onzième jour, ou les suivans, d'une Petite Vérole abondante ou confluyente? J'en ai eu plusieurs exemples ici, les Années 1731. & 1732. N'est-ce pas là un chemin que la Nature nous trace, & peut-on s'égarer en le suivant?

Ici, *Monsieur*, je suis arrêté, par la douleur que j'ai encore, d'avoir vù périr misérablement, par cette Fièvre secondaire, l'An 1738. une Personne adulte & des Enfans, auxquels on ne refusa aucun Remède, que celui qui les auroit, très probablement, arraché des bras de la Mort. Mais le Droit de la Raison n'est pas toujours celui qui prévaut.

Une seule prise de *Manne*, dissoute dans
une

^a Aphor. 1402.

^b Journal des Savans. Sept. 1742.

une décoction de *Raisins de Corinthe*, donnée à une petite Fille d'un fort aimable caractère, le neuvième jour d'une Petite Vérole assez abondante & des plus mauvaises, qui avoit déjà été accompagnée des plus horribles Simptomes, & dont les Pustules, quoi que distinctes & dans leur hauteur, étoient peu élevées, flasques, d'un blanc pâle, dégoutant, sans aucune marque d'inflammation &c. m'aprit alors, de quel prix étoient, dans ces facheuses conjonctures, les doux Purgatifs. Tout alla mieux, dès lors. Je prévins ainsi la Fièvre d'Exsiccation, que je ne jugeai point à propos d'attendre. Les Pustules ne diminuèrent point par ce Remède, & c'est une Erreur dangereuse de croire, qu'un simple laxatif puisse alors les faire rentrer. La Méthode de *M. Gundelsheimer*, qui faisoit prendre constamment à ses Malades, tous les deux jours, pendant tout le cours de la Petite Vérole, une Potion Emétique & Purgative, ordinairement avec succès ^a, détruit seule ce funeste Préjugé. Une Diarrhée naturelle n'a pas plus d'efficacité, à cet égard ^b. J'ai encore eu occasion, il n'y a pas quatre semaines, de m'assurer de la bonté de cette Pratique, par l'heureux

^a Stahl. Diss. de Methodo Malignas Febres &c. Th. 37. De Variolis &c. Th 73

^b Hoffman &c. Obl. 4. Epicr.

reux éfet que je vis d'une once d'*Huile d'Amandes douces*, mêlée avec une once & demi de *Sirop de fleurs de Pêcher*, sur un Enfant de onze mois & des plus vigoureux, qui fans ce secours auroit été probablement étoufé, le onzième jour d'une Petite Vérole distincte, mais très abondante. Ce fut toujours avec un pareil succès & dans des circonstances semblables, que je donnai, il y a six jours, une prise de *Manne*, à une jeune Fille. Les jours précédens, je lui avois déjà fait prendre quelques cuillerées d'un mélange d'*Huile d'Amandes* & de *Sirop de fleurs de Pêcher*. Nous avons ici particulièrement les Expériences de *Sydenham*^a, & sur tout celles du Docteur *Freind*, conuës de tout le monde. Mais pourquoi, *Monsieur*, en aller chercher aujourd'hui d'autres que les vôtres ?

Nous voilà donc d'accord, sur le point capital qui a fait l'objet de votre Lettre. Faisons pourtant remarquer à nos Lecteurs, après *M. Freind*^b, qu'il ne convient point de purger dans la Petite Vérole Confluente, tant que le Visage & les Mains sont fort enflées ou enflamées, & sur tout que la Salivation dure. La Purgation n'est point non plus nécessaire, si tout va bien d'ail-

D leurs.

^a De febre putrida Variolis &c.

^b Apud Allen. Syn. un. Med. cap. 1. Art. 231.

leurs : il faut alors s'abandonner à la Nature. Peut-être seroit-il encore à propos de vider toujours d'une manière douce & successivement, come *M. Stahl* le recommande, dans un autre cas & dans un autre sens, a non seulement parce que la Matière à purger est fort répandue, mais principalement de peur qu'étant ramassée & poussée avec force, elle ne fit violence, par sa quantité & sa qualité, aux couloirs par où l'on souhaite de la faire écouler.

Après les doux Purgatifs & la Saignée, si besoin est, rien ne me paroît mieux convenir ici, que ce que *M. Boerhaave* propose b, ou simplement les Adoucissans, l'Hydrogale, les Émulsions d'Amandes, de Pignons, de Graine de Chardon béni, de Pavot &c. & même les Bains, suivant les cas. Une telle Diète, qui se ressentiroit peu de la Médecine, est excellente pour résister à la Pouriture & adoucir l'acreté des restes de la Petite Vérole. C'est le moyen de faire cesser l'iritation & les Spasmes qu'ils causent dans les Viscères & dans le Genre nerveux, & de réparer la douceur naturelle & le Baume des Humeurs, que nous concevons, sans peine, devoir être fort altérées, à la suite des Accidens, par lesquels la Petite Vérole nous fait passer.

Voilà,

a *Diſſ. de Febris rationali Ratione*, S. I. c. 4.

b *Aphor.* 1402. *Lib. de Mat. Med. Sect.* 1394.

Voilà, *Monsieur*, ce que mes foibles Lumières & mon peu d'expérience me dictent sur le Caractère & le Traitement de cette Maladie. Si dans ce que je viens de vous marquer, il y a le moindre mérite, il ne vient point de moi, come vous avés déjà pû le sentir. L'Honneur en est dû à ces Célèbres Médecins feuls, dont j'ai emprunté les idées.

Au reste, quand je dis, qu'on doit remettre aux soins de la Nature, toujours sage, active & féconde en Ressources, le Traitement de la Petite Vérole, ma pensée n'est point, que les Médecins soient ici inutiles. Je croi au contraire, avec *M. Harscher*, & je l'ai déjà insinué, qu'ils sont nécessaires, pour prescrire aux Malades & aux Assistans la conduite qu'ils doivent tenir, & pour écarter tout ce qui pourroit éloigner la Nature de son but. C'est donc une témérité criminelle & impardonable chés ces Femmes dont Vous parles, joignons leur toutes les autres espèces de Charlatans, de s'arroger le droit de traiter cette Maladie & de décider, en Dictateurs, sur les divers cas qui se présentent, pendant son cours. Mais, *Monsieur*, tel est & a toujours été le sort déplorable de la Médecine. Dans les plus grands Empires, parmi les Hommes même les plus éclairés, les Ignorans, mais hardis & habiles dans l'art de plaire, ne sont pas les moins

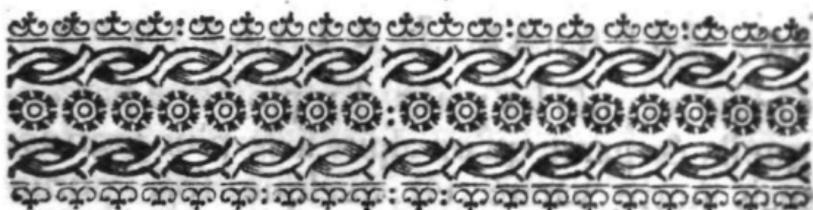
persuasifs, ni ceux qui paroissent avec le moins d'éclat. Quelques succès brillans, qu'ils doivent à la Nature, & que le Hazard partage aux Ignorans, come aux Savans, suffisent pour leur mériter une certaine confiance. Leur Langage séducteur, joint par fois à un air de Piété, éblouit & leur gagne les Esprits. Les Médecins les plus habiles ont toujours trouvé le plus d'Obstacles, & ces Obstacles viennent souvent de leur Génie, de leur savoir & de leur bone foi. A la bone heure qu'ils en soient quites, pour n'être pas employés; mais on ne s'en tient pas là. Souvent on a recours à des moiens odieux, pour les décrier. En fait de Petite Vérole en particulier, j'ai vû & entendu, dans plusieurs endroits, ceux qui prenoient plaisir ou qui avoient intérêt à leur faire perdre la confiance du Public, atacher une certaine fatalité à leur Pratique. Mais ici, je croi qu'elle n'est duë qu'à l'Ignorance de quelques uns d'eux, ou plutôt encore, qu'elle n'existe, que dans la maligne Imagination de leurs Ennemis.*

J'ai l'honneur d'être & serai toute ma vie, avec une très parfaite estime & une considération des plus distinguées.

M O N S I E U R

A Neuchatel en Suisse, Votre très humble
le 21. Janvier 1743. & très obéiss. Serv.
D'Ivernois D. M.

* Journal des Savans. |Etat de la Médecine, par M. Clifton. Sept. 1742.



DEUXIEME LETTRE sur les
Emplois publics &c.

M O N S I E U R ,

J'AI appris avec un extrême plaisir, que la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur les *Emplois publics* a eu le bonheur de vous plaire, & que bien loin d'être choqué des conseils que j'ai pris la liberté de vous donner, vous êtes résolu de les suivre, & de vous présenter, de bonne grace, au cas qu'il n'y ait pas des Personnes plus capables que vous, qui offrent leurs services à l'Etat. Ces dispositions sont d'un bon Citoyen & d'un Homme modeste & judicieux. Ce que vous ajoutés n'est pas moins raisonnable. Vous croiés, dites vous, qu'il seroit fort à désirer que l'on passât pas les petits Emplois avant que de parvenir aux plus grands, & que l'on monta par degrés, afin d'exercer & de soutenir ses forces. Quand on saute d'abord aux premières Places, on est ordinairement bien novice, & la Patrie ne se ressent que trop souvent de nôtre incapacité.

On ne méprise les petits Emplois que par orgueil, & parce qu'on aspire à de plus grands; mais notre vanité est quelque fois punie par elle même; on n'est élevé sur le Théâtre que pour être sifflé des Spectateurs. Nous regardons les Charges subalternes, come étant au dessous de nous, & les Charges supérieures sont trop au dessus. Le fardeau est trop pesant, & nous manquons de force pour le porter. Ne sortons point de nôtre sphère & soions assés sages pour savoir nous borner. Notre incapacité dans les grands Emplois n'excuseroit point nos fautes. Que m'importe d'être blessé par un Aveugle ou par un Furieux. Vous voies, *Monsieur*, par là de quelle utilité il est d'entrer jeune dans les Conseils. Lors qu'on veut fournir une carrière qui a quelque étendue, il faut comencer de bonne heure à y marcher. On en découvre mieux les détours, on en surmonte les difficultés avec plus d'ardeur & de courage, & l'on règle mieux sa course. Quoique tous les Emplois qui concernent le service de l'Etat soient honorables, il y en a cependant qui conviennent plus particulièrement à un jeune Home qu'à un Vieillard, & pour lesquels il faut joindre l'activité à la prudence. Si les grandes Affaires font les grands Homes; les grands Homes

Hommes à leur tour, sont les plus propres à faire réussir les grandes Affaires. Mais pour cela, il faut joindre l'expérience aux talens; il faut savoir mettre en pratique ce que la Théorie n'enseigne jamais qu'imparfaitement.

Un Etat ne sauroit être bien gouverné, que lors que la porte des Emplois publics est ouverte au seul Mérite, sans aucune distinction de Rang ni de Naissance. Il y a des Gens qui n'ont, pour ainsi dire, point d'Ancêtres. Ils tirent leur Noblesse de leur Génie & de leur application à leurs devoirs: Ils sont la tige dont leurs Descendans s'honoreront un jour. Pour être dignes des premières Places, ils n'auront qu'à leur ressembler. Cette supériorité est d'autant plus estimable qu'elle est leur Ouvrage, qu'un Hasard aveugle n'y a point de part, & que pour l'Arbre Généalogique ils ne comptent que leurs Talens, leurs Connoissances & leurs Vertus.

C'est à de telles Gens à qui il appartient de gouverner. Quelqu'un a dit que la Société seroit très heureuse si les Rois étoient Philosophes, ou si les Philosophes étoient Rois. Il ne pensoit pas comme ces Persones, qui veulent que les Sages s'éloignent du Gouvernement, & qui s'imaginent que la vraie Pieté est incompatible

avec les Emplois publics. Quelle erreur ! Come si Dieu qui est l'Auteur des Sociétés, & qui en veut la conservation n'exigeoit pas que nous fissions tous nos efforts pour les faire prospérer. Et qui peut mieux y réussir que les Gens sages & vertueux ? Qui peut mieux qu'eux établir un bon ordre & faire respecter de bonnes Loix ? N'entre-t-on pas dans les vûes de la Providence, quand on contribue au bonheur public ?

Mais, dites vous, si par quelques raisons particulières on a fait serment de ne se présenter jamais pour les Charges publiques, que faut-il faire ? Est-il permis de manquer à son Serment ? Quand le Serment est téméraire & qu'on n'est pas en droit de le faire, on n'est plus obligé de le tenir. Or quoi de plus téméraire, que de prendre Dieu à témoin que l'on violera les Ordres, en refusant ses services à sa Patrie ? Ne lui devons nous pas nos talens, nos soins & nos lumières ? Quand elle comande, sommes nous en droit de lui désobéir, & un Citoyen peut-il, contre le gré de sa Patrie, disposer de ses occupations & de lui-même ? Lors que le Serment est un Crime, le Parjure est une Vertu.)

Ce que vous ajoutés, pour vous exempter des Charges publiques a encore beaucoup

coup moins de solidité, aussi n'insistés vous point sur cet Article. Si on a païé, dites vous, l'Amande à laquelle la Loi condamne tout Home qui refuse un Emploi auquel il est apelé, p r là n'est-il pas dispensé pour toujourns de ce même Emploi? N'est-il pas à couvert, à l'abri de cette peine, & n'a-t-il pas acheté assés chèrement sa liberté? Voila vôtre difficulté dans toute sa force, & voici ma réponse. Si la Loi s'exprime clairement sur ce sujet, je n'ai rien à dire, & lors même qu'elle auroit de grands inconvéniens, on doit se taire quand elle a parlé. Mais si elle n'est pas claire & positive, on doit l'expliquer, non au gré des Particuliers, mais conformément au bien de l'Etat. Le sacrifice d'une légère Amande pécuniaire n'est point suffisant pour nous dispenser de ce que nous devons à nôtre Patrie. Si cela étoit, les Gens riches, & même les Persones simplement aisées, pourroient s'abandonner toute leur vie a une douce indolence, & rejeter sur d'autres le fardeau qu'elles devroient porter. On perdroit ainsi pour toujourns des Gens très capables de servir la République & en situation de le faire. Elle sera livrée à l'aveugle ambition de quelques Particuliers, qui ne consulteront que leur Orgueil, ou à l'ignorance de quelques autres qui
auront

auront moins de capacité que de zèle. Je vous parle librement, & je ne fais point trahir la Vérité en faveur de mes Amis.

Qu'on ne s'imagine pas que la Charge de Juge soit si facile. Pour l'exercer comme on le doit, il faut joindre beaucoup de lumières à un amour ferme & constant pour la Justice. Il faut bien de la justesse d'esprit & de la pénétration pour démêler les Sophismes des Avocats. Il faut bien du courage pour protéger le Foible contre l'Homme puissant & acrédité. Il faut bien de la sagesse pour résister aux tendres sollicitations d'un beau Visage. Que de pièges, que d'embuches à éviter ! Un Magistrat a bien des Passions à vaincre & des Ennemis à dompter. Le desir des Richesses peut le séduire, l'Orgueil peut l'aveugler : Il peut oublier qu'il n'est que l'Homme des Loix, & qu'il n'est jamais au dessus. Que s'il a quelque Autorité, elle ne lui a été confiée que pour faire du bien, & non pour faire du mal. On raporte que CHILON, qui étoit Ephore à Lacédémone, étant au lit de la mort, près de ce moment fatal où le Masque tombe, & où l'on n'oseroit déguiser la Vérité, assura qu'il n'avoit qu'une seule chose à se reprocher, durant le cours de sa Magistrature ; c'étoit d'avoir sauvé un Coupable de la mort ;
mais

mais ce Coupable étoit son meilleur Ami. Combien peu de Magistrats, qui n'aient que ce seul reproche à se faire !

Mais si l'on a tant de peine à sauver son innocence dans la profession de Juges; si l'on risque de n'avoir pour Magistrats que des Homes lâches ou corrompus, ne feroit-on pas mieux de s'en passer, & de ne prendre pour règle de sa conduite que la Conscience, qui ne varie point, plutôt que des usages arbitraires, ou des Loix que l'on courbe au gré de l'Interêt ou des Passions? Si les Homes étoient tous sages, il ne seroit pas nécessaire que les Loix leur montraient leur Devoir, & les forçassent d'être heureux en les pratiquant; il ne seroit pas nécessaire que le Juge eut toujours le bras levé, pour punir le Coupable, & pour secourir l'Innocent; l'Home n'obéiroit qu'à Dieu & à sa Conscience, & les Mœurs tiendroient la place des Loix. Mais dans l'état où sont les choses, il faut un frein visible, & pour ainsi dire matériel. Combien de Coupables, qui à force de Crimes réitérés, ont trouvé l'art funeste de faire taire la Conscience & de l'endurcir! Quelle Digue seroit capable d'arrêter le Torrent des Passions, si la terreur des Loix ne leur prescrivoit des limites? Si les Vices ne sont pas détruits, du moins n'osent-ils pas se mon-

montrer à visage découvert : Ils sont du moins retenus dans certaines bornes ; la Société ne craint plus leurs affreux ravages , & la timide Innocence respire à l'abri des Loix.

Votre dernière Question, *Monsieur*, m'embarrasse moins que les autres. Pour y répondre je n'ai qu'à vous communiquer une Lettre d'un savant Anglois. Un de ses Amis lui demandoit, si dans une Election, on doit faire entrer en ligne de compte les services des Pères, en faveur des Enfants, & si cette considération doit faire un grand poids dans la balance. Cette Question est la même que la vôtre. Voici ce que notre habile Anglois y répond.

T R A D U C T I O N

*D'une Lettre du Chevalier K** au Dr. Sm** sur la Question, si les services des Pères sont une bonne recommandation pour les Enfants dans la distribution des Emplois.*

Fortes Creantur fortibus & bonis ;
Est in juvenis, est in equis patrum
Virtus, nec imbeltem feroces
Progenerant aquila columbam.

Hor. Germ. lib. IV. Od. 4.

Vous savez, *Monsieur*, la Question que le Chevalier T**, fameux Anti Roialiste,

liste, généralement & à juste titre estimé pour son Eloquence, éleva dans la dernière Séance du Parlement, à la Chambre des Comunes. Il parloit en faveur du Bil proposé pour exclure du droit de voter ceux qui tirent des Pensions de la Cour, soit gratuitement, soit en vertu de quelque Emploi. Par une subtilité de Rhétorique, il trouva moïen de glisser dans son Discours un mot sur les Charges que le Roi accorde souvent aux Fils en faveur des services de leurs Pères, & il prétendit que cette façon de doner les Emplois est contraire au Bien de l'Etat, à la saine Politique & même à la bone Morale. Dites moi, Docteur, vôtre Avis sur les doutes qui me sont venus à ce sujet. J'avouë que les Survivances donées à des Eufans en bas âge, come cela se pratique chés nous & dans presque toutes les autres Cours de l'Europe, ne s'accordent peut-être pas bien avec les vrais principes de Gouvernement, sur tout si ce sont des Emplois qui exigent beaucoup de talens; parce que les talens politiques sont rares, & nullement héréditaires. Les Professions Eclésiastiques & Littéraires méritent aussi la même exception. Le Fils du Dr. ** Premier Médecin du Roi est encore en Nourrice; je ne pense pas que S. M. lui done dès à présent la survivance de

L'Em-

l'Emploi de son Père, come Elle n'a point doné au Fils de feu Milord Archevêque de *Cantorbéri* celle de la place qu'ocupoit ce digne Prélat. Je croi même que pour acorder de telles faveurs, dans les cas qui en sont susceptibles, il faut que le mérite des Pères soit bien grand & leurs services considérables. Mais si les Fils sont en âge & en état de servir la Patrie, ne croiez-vous pas que l'on doive avoir égard, dans la distribution des Emplois, aux obligations que l'Etat peut avoir à leur Famille? Cette Question est trop générale, direz vous: Je l'avouë. & pour ne pas comettre la même faute que le Chev. T** qui a décidé pour la négative sans distinction ni restriction quelconque, je tâcherai de la mettre dans son véritable point de vuë. Si l'Emploi est de telle importance que le salut de la Patrie en dépende, come sont les Emplois de Premier Ministre, de Secrétaire d'Etat, d'Amiral &c; si le Fils qu'on veut avancer est entièrement dépourvû des qualitez qu'exige le Poste dont il s'agit; si ses Concurrans lui sont de beaucoup supérieurs en mérite; si même aiant moins de mérite politique, moins de qualités, moins de recomandations étrangères, ils ont plus de probité; si enfin il est à craindre que l'avancement d'un Fils, acordé aux
servi-

services de son Père occasionne quelque trouble ou quelque mécontentement dangereux ; je ne balancerois point à laisser ce Candidat toute sa vie dans la plus sombre obscurité. Le seul article de la probité me paroît si capital, si indispensable dans un Magistrat, que pour peu qu'un Home l'emportât à cet égard sur ses Compétiteurs, recommandables d'ailleurs par les plus brillantes qualitez & par une longue suite d'Illustres Ancêtres, il me paroîtroit devoir leur être hautement préféré. Vous ne me désavouërez pas sans doute sur cette opinion, vous, *Monsieur*, qui avez tant de respect pour les bones Mœurs, & qui faites tant respecter les vôtres. Je ne crois pas qu'il s'agisse non plus de savoir si, supposé l'égalité de mérite entre deux sujets, on doit préférer celui dont le Père s'est rendu le plus utile à ses Compatriotes : La chose ne paroît pas devoir être mise en question. Vous m'avouërez encore qu'on doit agir par le même principe, si les Candidats ne sont connus que par des recommandations étrangères. Ainsi voila déjà deux cas dans lesquels la Thèse du Chev. T**, prise dans sa généralité, est insoutenable. Mais l'équité m'oblige de reconnoître qu'il a voulu dire sans doute, *Que si l'un des Sujets proposez pour un Emploi l'emporte sur ses Compétiteurs*
par

par l'ancienneté du rang, ou par quelque degré de mérite, il faut le préférer à celui qui a de son côté les services de ses Ancêtres avec moins d'habileté. Je me garderois bien de faire le Procès à un Home qui pense de cette façon, sur tout s'il n'y a point de partialité dans ses vuës; parce qu'un tel sentiment manifeste beaucoup de délicatesse de Conscience, & beaucoup d'estime pour les qualitez solides & personnelles. Cependant, *Monsieur*, à prendre la Question dans ce point de vuë, & dans la suposition qu'il ne s'agisse pas d'un Emploi difficile & délicat, je ne fai si le Fils d'un Père à qui l'Angleterre a de grandes obligations, ne devroit pas emporter les suffrages. La Morale, *dit-on*, interdit toute acception de personnes. Mais faut-il appeller *acception de personnes* les marques de reconnoissance que l'on donne à un Patriote, en faisant du bien à ses Enfans? La Morale interdit-elle la reconnoissance? Et peut-on donner à un Père encore vivant une récompense plus flatteuse que les faveurs qu'on fait à sa Famille, en sa considération? S'il est mort, peut-on mieux honorer ses cendres & consoler ses Enfans, qu'en manifestant en leur personne l'estime qu'on avoit pour celui qui cause leurs regrets & leurs larmes? On ne peut se défendre de tels sentimens, ils sont graves

vez dans le fond du Cœur, c'est la nature qui parle. Mais le Bien de l'Etat doit aller avant toute autre considération. Cela est vrai, & Dieu nous préserve d'avoir jamais d'autres pensées. Le Bien de l'Etat doit d'autant plus être écouté, dans les tristes circonstances où nous sommes, que la *Grande Bretagne* a de puissans Ennemis au dehors, & que ses Entrailles sont malheureusement déchirées au dedans. Mais le Bien de l'Etat souffriroit-il dans le cas dont il s'agit? Je croirois plutôt que les Personnes en place seroient mieux animées à remplir leurs devoirs, si à toutes les raisons d'honneur & de conscience qui les y obligent, se joignoit encore l'amour qu'ils ont pour leur Famille, dont le sort dépendroit de la bonne conduite & des services du Chef. Je croirois qu'un Fils bien né chercheroit à soutenir, dans le Poste qu'on lui confieroit, la réputation & le crédit de ses Ancêtres, & que l'espérance d'obtenir pour ses Enfans la même faveur qu'on lui a faite à lui même seroit un nouvel éguillon. Je croirois enfin, qu'un Concurrent honête homme, ne seroit jamais rebuté par la préférence qu'on doneroit à son Compétiteur par de tels principes, parce qu'il en sentiroit la force, & que s'il étoit en pareil cas, il les trouveroit justes; parce d'ail-

teurs qu'il peut s'attendre aux mêmes grâces pour sa Famille, s'il se fait estimer dans les autres Emplois qu'il pourra obtenir. Souvenez-vous, Monsieur, je vous prie, que je ne décide rien, que vous êtes mon Juge, & que je suis. &c.

A Norfo'k



L E T T R E

Aux Editeurs sur quelques Particularités Littéraires.

JE viens, *Messieurs*, de lire avec beaucoup de contentement l'Extrait du *Traité des Pétrifications* que Mr. l'Abé du R E S N E L a donné dans le *Journal des Savans* * L'Auteur y rend justice à l'Illustre Professeur que nôtre Ville a perdu, & qui sera toujours regretté dans la République des Lettres, par une infinité d'endroits qui rendront son Nom immortel.

L'Auteur du *Journal des Savans* dit, pag. 1929. Que Mr. B O U R G U E T prétend que le *nouveau Monde* est arangé de manière qu'il ne peut plus périr par les Eaux, & que si la Sagesse suprême

Suprême a tellement disposé l'état de nôtre Globe, qu'il ne puisse plus être dissous par l'Eau, cette Sagesse adorable l'a construit de manière que le Feu le dissoudra un jour. Là-dessus, il ajoute, que nôtre celebre Professeur n'en dit pas davantage sur ce dernier article & ne nous apprend point ce qui le rendoit plus combustible qu'il n'étoit avant le Déluge.

Peut-être ce Savant Journaliste & d'autres seront ils bien aises d'apprendre les raisons de ce silence. 1°. Mr. Bourguet avoit dessein d'en parler au long dans son grand Ouvrage de la *Théorie de la Terre*, qu'il auroit donné au public, si la mort ne l'eût empêché. 2°. A parler proprement, cela n'étoit pas de son but, & il avoit déjà manifesté ses idées, aparemment inconnues au Savant Abé: Elles se trouvent dans les *Lettres Philosophiques* *, où Mr. Bourguet suppose, Qu'ensuite du renouvellement de la Terre, le Feu s'y mit & la consumé peu à peu, depuis ce tems là, de sorte que l'effet de ce Feu est allé insensiblement en augmentant & continuëra de même, jusqu'à ce que le mouvement du Globe, qui s'accélère aussi fort lentement, se trouvera dans un tel degré d'accélération, après un Equinoxe d'Automne & un Solstice d'Hiver, que l'Air, extraordinairement char-

gé de particules minérales, fortement condensé & extrêmement agité, si jettera avec impétuosité dans les entrailles de la Terre, par toutes les ouvertures qui y seront alors, & y produira une explosion, comme celle de la Poudre à Canon, qui renversera les Montagnes & causera l'Embrasement dont les Anciens Philosophes ont parlé, en suivant une Tradition qui venoit des premiers Homes.

Telles étoient, Messieurs, les Idées de Mr. *Bourguet* sur cette Matière, & la supposition d'un Feu central est ce qui rend nôtre Globe plus combustible depuis le Déluge.

La Mémoire de M. *Bourguet* étant chère aux Gens de Lettres, & à tous ceux qui le conoissoient, on ne sera pas fâché de voir dans vôtre Journal l'Épithaphe suivante, qui m'a été envoyée.

HIC JACET BOURGUETIUS,
GALLORUM HERMES, NEO-
COMI DECUS;
VERÆ DUM VIXIT PIETATIS
EXEMPLUM,
PATRIÆ HONOS, ERUDITO-
RUM ADMIRATIO
PAUPERUM SPES,
INVIDIÆQUE PLEBIS OBJECTUM.

Permettez, Messieurs, que je relève ici un Endroit de votre Journal d'Août * où vous dites, que l'Eloge de Mr. le Cardinal de POLIGNAC est le prémier qui soit sorti de la Plume de Mr. DE MAIRAN. Il avoit été précédé de celui de Mr. PÉRIET Médecin, prononcé à la rentrée de la St. Martin 1741. qui eut une très grande aprobation. Il est vrai que celui de M. de Polignac est le premier qui ait été imprimé. Cet Illustre Académicien a donné encore depuis celui de M. HALLEY, à la rentrée dernière, & tous ces Morceaux d'Eloquence ont eu le succès le plus brillant.

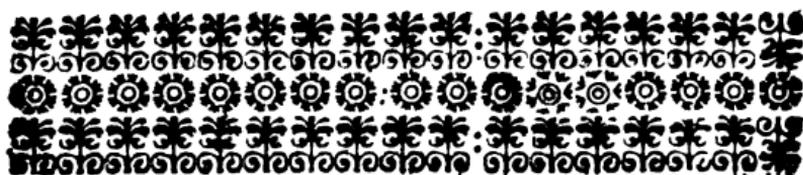
L'Académie de Bordeaux, qui a coutume de proposer deux ans d'avance le Sujet du Prix qu'elle distribue chaque Année, afin de doner aux Auteurs plus de tems pour travailler les Ouvrages qu'ils destinent au concours, a proposé deux Sujets pour l'Année 1743. Le premier est, *la cause de l'Elevation des Vapeurs & des Exhalaisons dans l'Air.* Le second, *l'origine & la formation des Pierres figurées.* Et come nôtre Suisse abonde en Curieux de ces sortes de Productions, ne convient-il pas, Messieurs, de les inviter à entrer en lice? Pour le sujet de l'Année 1744. la même Académie

E 3 mie

mie propose, les fonctions & l'utilité des Feuilles, soit par rapport aux Plantes, soit par rapport aux Fruits. Elle a préféré ce sujet à beaucoup d'autres, parce qu'il est susceptible d'Expériences, & qu'étant une fois éclairci, on pourra mieux savoir, s'il est utile ou pernicieux d'éfeuiller les Arbres fruitiers, les Vignes &c. en quelle quantité, dans quel cas & en quelle raison. Les Dissertations qu'on enverra pour le Prix, peuvent être composées en Latin & en François. Elles doivent être écrites en Caractères bien lisibles & adressées, afranchies de port, à M. le Président BARBOT, Secrétaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge, ou au Sr. Brun, Imprimeur agrégé de l'Académie, Rue St. James : On n'en recevra que jusqu'au 1. May 1744. J'ai l'honneur d'être &c.

NEUCHÂTEL le 26.
Janvier 1744.

D. D.



III. LETTRE

*De Mr. ROUSSEAU à M***.*

MONSIEUR,

PUISQUE mes dernières Réflexions ont eu le bonheur de vous plaire, j'en hazarderai encore quelques unes. A examiner les motifs des différentes liaisons qui se forment parmi les Hommes, à peine en trouvera-t-on quelques unes dignes du nom d'Amitié. La convenance d'humeur ou d'intérêts les unit ensemble. Dès que cette convenance cesse, même parmi les plus sages, l'Amitié disparoit, & souvent la haine ou le mépris lui succèdent. De là les divisions & les querelles parmi les Particuliers & entre les Souverains. De là toutes ces malheureuses Guerres qui arment les Peuples contre les Peuples, leur font un devoir barbare de se massacrer les uns les autres avec une Animosité que n'ont pas les Animaux les plus féroces. Voila les effets de l'intolérance, aussi dangereuse en Matière Civile qu'en Matière de Religion. Un petit nombre

bre de Sages, come vous, *Monsieur*, essaient de le guérir d'un mal si funeste à la Société, mais ils ne doivent pas espérer d'en guérir le gros des Homes; il faudroit pour cela les rendre humbles & soumis, c'est-a-dire, en faire d'autres Etres; ce qui n'est possible qu'à Dieu seul.

La Religion est ce qu'il y a de plus saint parmi nous, & sur quoi, ce me semble, il nous devoit-être le moins permis de raisonner; cependant, nous l'avons toute réduite en raisonnemens, & d'une Loi simple & divine, les Ministres de l'Evangile en ont fait une Philosophie contentieuse & embarrassée: Ils ont crû que ce n'étoit pas assez d'aimer Dieu & de pratiquer ses Préceptes; il a falu se soumettre à toutes les Interprétations qu'ils ont données à la Parole Divine, & les Dogmes humains ont pris la place des Comandemens de Dieu. Je fai le respect qui est dû à l'Eglise, & à Dieu ne plaise que je veuille condamner ce qu'elle nous ordonne; mais je crois qu'il ne faut pas la confondre avec les Eclésiastiques, non plus que la Religion avec les Religieux. Je puis être bon Catholique, sans respecter plus que je ne dois un Moine, parce qu'il est Moine, & un Prêtre parce qu'il est Prêtre. Je crois au contraire, que plus leur Ministère est relevé, plus ils sont ré-

préhen-

préhensibles, lors que, par leurs Passions, & par leur attachement aux choses humaines, ils se rendent indignes de leur Caractère. Mais en même tems que je blame le peu de charité des Pasteurs, je ne puis me dispenser de désapprouver le peu de soumission du Troupeau

Il me semble, *Monsieur*, que la Tolérance devoit-être égale: Vous la voulés dans les Chefs; je la voudrois dans les Membres, & il seroit à souhaiter que chaque Home en particulier se rendit assés de justice pour convenir de son peu de lumières, & pour concevoir que tous les Hommes étant sujets à l'Erreur, Dieu n'a pas fait une exception pour lui seul. Nous avons l'Evangile, qui ne nous trompera point, si nous ne cherchons pas à nous tromper nous mêmes. Nous serons Chrétiens, si nous le lisons avec un Esprit de simplicité & d'amour; mais nous cesserons de l'être dès que nous ne le lirons que pour paroître plus habiles que les autres.

Toute Théologie qui ne consistera qu'en Controverses, & qui ne tendra point à rendre les Homes meilleurs, ne sera jamais la mienne. J'aimerai toujours mieux m'exposer à avoir tort avec soumission, qu'à avoir raison avec orgueil. Voila, *Monsieur*, quels ont été mes principes au milieu des
dissipa-

dissipations du Monde ; je crois sentir qu'en général ils difèrent peu des vôtres, & c'est par là seulement que je puis me flater de mériter, en quelque sorte, les louanges dont vous m'honorés.

Quelques Médifances, dont une Cabale formidable ait voulu noircir ma vie, je puis vous affûrer que je ne me suis jamais écarté des Principes que j'ai eu l'honneur de vous établir, & que ma tolérance en fait de Morale a toujours été ce qu'est la votre en fait de Dogmes. Non que je voie qu'il faille aprouver toutes les Actions des Homes, ce seroit une étrange erreur ; mais je suis persuadé qu'on doit les excuser, parce que la plûpart du tems ils sont méchans sans le favoir, & que la plûpart de leurs Vices ne viennent que de leur ignorance ; car pour ceux qui ont affés de lumieres pour conoitre le bien, & qui par un choix déterminé se portent à faire le mal, ce sont des Monstres, rares dans la Nature, & j'avouë que j'en ai peu connus qui fussent tels. Ou les Homes agissent sans Réflexion, où la Réflexion les trompe ; mais il ne s'en trouve guères, qui pensent qu'ils vont mal faire lors qu'ils sont prêts d'agir. Mais je ne songe pas, *Monsieur*, que je mets moi même votre indulgence à une forte épreuve, en vous étalant les motifs de la mienne.

Dai-

Daignés, je vous prie, tolerer ce qu'il y a de répréhensible dans ma Lettre en faveur de la simplicité avec laquelle je vous ouvre mes Pensées, & de la sincère & parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

A Aras le 26. Juin
1742.

Votre Es.



VI. LETTRE

De Mr. ROUSSEAU à M***.

MONSIEUR,

JE me suis trouvé Philosophe en lisant votre excellent Livre, du moins dans le sens de *Quintilien*, qui dit, que c'est avoir beaucoup avancé dans l'Eloquence, que de se plaire à la lecture de *Cicéron*. J'ai eu d'autant plus de satisfaction à vous suivre, qu'il m'a semblé que j'avois pense moi même toutes les choses que vous avés dites, & que d'un amas confus de Principes, mal arangés dans mon Esprit, vous avés formé un Siffème régulier qui m'a mis en état de jouir des richesses que je possedois sans

le savoir. J'ai toujours aimé la Vérité, & je suis persuadé que rien n'est aimable sans elle, mais je ne conoissois ma Maitresse qu'imparfaitement, & vous me l'avez présentée dans toute sa beauté, dépouillée des rides & de la secheresse ordinaire des Philosophes, & revêtuë de tous les Ornaments qui lui sont propres, & qu'on ne peut lui ôter sans lui ravir son bien. L'ordre & la netteté de vos expressions ne m'ont pas moins charmé que la solidité de vos pensées, & je ne fais, tout bien examiné, s'il n'y a pas autant de gloire à s'exprimer aussi bien que vous le faites, qu'à penser avec autant de netteté, & de justesse. J'ai éprouvé par moi même que les Hommes pensent assés; quelquefois bien; quelquefois mal. La difficulté est de trouver des termes & un arrangement convenable à nos Idées. Nous sommes quelquefois, nous autres Poètes, obligés d'abandonner nos Pensées dans l'impuissance de les bien mettre au jour: Quelques unes sont tout à fait rebelles à la rime & à la mesure; il faut alors se contenter du *bon*, ne pouvant faire usage du *meilleur*. *Horace* même en a fait un Précepte.

Et que

Desperet tractata nitescere posse relinquit.

3 Pour vous, *Monsieur*, vous avez trouvé

Notre Langue si féconde, & vous l'avez renduë si souple & si obéissante, qu'eile semble n'être riche que pour vous seul. Je sai que je vous plairois davantage à vous doner des Conseils qu'à vous doner des louanges, mais j'ai moins intention de vous plaire que de vous rendre justice : La Misantropie, qui refuse son aprobation à ce qui le mérite, est chés moi dans le même rang que la Flaterie, qui admire ce qui ne le mérite point.

Permettés moi de vous dire, que l'éloignement grossit beaucoup à vos yeux le mérite de nos trois Académies : Plusieurs Persones n'y portent que leurs Noms & que leurs Titres, & n'ont en vüe que l'Ambition de se faire conoitre : Ils font un honteux trafic de la réputation, qui devroit être réservée à l'Esprit & aux Talens : Quelques uns s'apesantissent sur des détails ou des conjectures inutiles ; d'autres parlent un langage qui n'est entendu que d'eux seuls, & croient avoir fait merveille quand ils ont fabriqué des mots nouveaux, & arrondis de petites phrases. *L'Académie des Sciences* est sans doute celle qui se soutient avec le plus d'honneur, & où il y a le plus d'habiles Gens, cependant les Sciences y seroient encore cultivées avec plus de succès, si l'on interrogeoit la *Nature* avec plus d'attention,

tention, & s'il y avoit moins de Cabale. L'Abé B** la gouverné avec une Autorité despotique: Le petit nombre d'Hommes véritablement illustres qui s'y trouvent encore, sont obligés d'acheter la Paix par le silence: *Saurin* n'est guères moins détesté parmi eux qu'en *Suisse*, mais l'Abé B** a résolu de l'ériger en grand Personage, & il faut en passer par là. Il arriva une affaire, il y a quelques Années à *M. Rolle*, Home très simple, mais très éclairé dans l'Algèbre, qui servira à vous faire conoitre & *Saurin* & l'Abé B**. son grand-Protecteur. Cet Home assés mal partagé des Biens de la Fortune, quoi qu'il fut de l'Académie, s'étoit ataché à feu Mr. l'Abé *Gallois*, dont-il recevoit des secours utiles. Par complaisance pour les sentimens de son Bienfaiteur, qui étoit d'une capacité très médiocre, il s'avisa décrire quelque chose contre le *Traité des Infiniment petits* de *M. de l'Hopital*. Il le fit voir en Manuscrit à l'Abé B** qui l'acabla de louanges, car le principal ressort de son Gouvernement est d'admirer tout ce qui se présente. *M. Rolle* lui ayant confié sa Dissertation, il la donna à *Saurin* pour la combatre; ce que celui ci, qui vouloit plaire à *M. le Marquis de l'Hopital*, fit avec un sévérité d'Antropophage, traitant *Mr. Rolle* come le dernier des Hommes. Celui ci, qui n'avoit prétendu que

divertir l'Abé B**, par un Jeu d'Esprit, fut très mortifié de se voir dans la nécessité de défendre sérieusement une Cause qu'il reconnoissoit lui même pour mauvaise ; mais come *Saurin*, en soutenant la bonne, avoit laissé échapper beaucoup d'ignorances grossières, il fut relevé d'une manière si vive que l'Abé B** s'entremet d'abord pour la Paix. Le Traité fut exécuté de très bonne foi de la part de M. *Rolle* ; mais *Saurin* envoya un Mémoire à tous les Savans de l'Europe, où il traitoit son Adversaire le plus indignement du monde : Il fit imprimer en suite les Réponses de ces Savans, qui, par politesse, aquiescèrent plus ou moins à son opinion. M. *Rolle* se plaignit de cette perfidie ; & il étoit prêt d'en tirer vengeance à la manière des Maîtres, quand ils chatient leurs Ecoliers, lors que Mr. l'Abé B** l'arrêta en le menaçant de sa disgrâce, s'il pouffoit la querelle plus avant. Come il est apuié de tout le crédit de son Oncle le Ch., M. *Rolle*, crainte de pis, fut obligé de se taire. Tel est l'Home dont vous vous plaignés : Il ne se montre presque jamais à découvert, & ne va ordinairement à son but que par des souterrains, afin de mieux dérober sa marche aux Spectateurs : Aimant les bons Etablissemens, il veut de plus la gloire d'en être l'Auteur & l'honneur de les soutenir.

P. S. Nous vous avons enlevé M. du Lionem

& nous ne vous le rendrons que le plus tard que nous pourrons. C'est un Homme aimable, qui a de l'Esprit & du savoir, & que Son Excellence aime fort. *Je suis. &c.*

SOLEURE le 12. Novembre

1742.



S O C I E T E.

Formée à GENEVE, pour avancer & faciliter l'instruction de la Jeunesse dans la Pieté.

ON nous avoit envoié de Genève, dès les derniers Mois de l'Année passée, une Brochure de 24. pages in 4°. qui fait conoitre l'ocasion & la manière dont s'est formé une Societé des plus utiles, à l'imitation de celle de Londres, pour avancer la Connoissance chrétienne. Nous aurions d'abord rendu compte de ce Pieux Etablissement, si cet Imprimé nous étoit parvenu plutôt, mais aiant été égaré, nous ne l'avons reçu que ce Mois ci.

Des Etablissmens de l'espèce de celui dont

dont il s'agit, sont tout ce que l'on peut concevoir de plus utile & de plus avantageux à la Société. On ne peut les voir qu'avec beaucoup d'édification, & il seroit à désirer que l'on pût en former par tout de pareils. Un précis de l'Imprimé qui nous a été adressé par un Pasteur très respectable de cette Ville là, manifestera les Vuës chrétiennes, le zèle loüable & les progrès d'une Société, qui sera toujours en bénédiction à ceux qui aiment la Pieté & la Religion.

L'Eglise de *Genève* aiant célébré, avec beaucoup de Solemnité, le second Jubilé de sa Réformation, au Mois d'Août 1735. ce fut une occasion très naturelle d'insister fortement sur la réforme des Mœurs, & de rechercher les causes de certains abus, qui marquoient du relâchement dans la Pieté. Pour y remédier, on fit diverses propositions dans le Vénérable Consistoire. Messieurs les Pasteurs tournèrent leurs Exhortations publiques de ce côté là, & elles furent apuïées de l'Autorité des Seigneurs du Magnifique Conseil, qui firent plusieurs Publications contre les Juremens, contre la Profanation du Jour du Dimanche, & contre diverses marques du Libertinage de la Jeunesse. Et come l'on remarquoit que la principale cause du mal procédoit de la

F

négli-

négligence des Pères & des Mères à donner une Education chrétienne à leurs Enfants, les Pasteurs & d'autres Persones pieuses qui avoient véritablement à cœur la Gloire de Dieu & la sanctification de l'Eglise dirigèrent leurs vûes de ce côté là.

Tout dépend des Principes que l'on reçoit dans l'Enfance. Un âge tendre est également susceptible des bones ou des mauvaises impressions, & ces impressions une fois reçues s'éfacent difficilement. De quelle importance n'est-il donc pas de former de bonne heure le Cœur des Jeunes Gens à la Piété ? Il s'agit de donner à l'Home un sentiment vif & toujours présent des Vérités célestes, pour dominer & prévaloir dans son Ame sur l'atrait des Objets terrestres. Si l'on s'y prend trop tard, & que l'Imagination se trouve obsédée de ce qui a rapport aux Biens & aux Maux du présent Siècle, on ne trouve chez de telles gens, que du dégoût pour les vrais Biens.

Mais on donne souvent le nom d'Education pieuse à ce qui ne le mérite pas. Quel fruit peut-on attendre de quelques Leçons superficielles & obscures, ou d'une façon d'enseigner rude & ennuieuse, ou d'un amas de mots placés dans la mémoire, qui ne portent aucune lumière dans l'Esprit ? On doit donner aux Enfants de justes idées

idees de la Religion, leur en faire sentir la beauté, les engager à s'en appliquer les Maximes, & a rapporter cette Etude à son but, qui est d'agir sur la Raison & sur le Cœur. Il faudroit que ceux qui les enseignent fussent faire raisonner les Jeunes Gens, leur apprendre à discerner ce qu'il y a de plus important, le présenter d'une manière simple & lumineuse, & tourner tout du côté de la pratique : Il faudroit qu'ils fussent enseigner avec précision, s'insinuer dans l'Ame avec une gravité douce, mêlée de quelque vivacité; faire goûter aux Enfants cet attrait & cette joie pure qui se trouve à apprendre ce qui est raisonnable & bon, & leur inculquer sur tout l'idée que la connoissance de la Doctrine Evangelique est la chose du monde la plus nécessaire & la plus précieuse. A de telles Leçons, les Pères & Mères doivent joindre les Avertissements & encore plus le bon exemple.

La bone Instruction de la Jeunesse dépend donc en partie des Pères & des Mères, & en partie des secours plus ou moins grands que chaque País peut fournir. La Ville de *Genève* a toujours eu de grands avantages à cet égard; la Pieté & le zèle du Magistrat & des Pasteurs ne leur laisse rien négliger de tout ce qui peut contri-

buer à former de bons Citoïens & de bons Chrétiens.

Pour porter ces avantages à un plus grand degré de perfection, on a jugé convenable de prendre de nouvelles précautions & de former d'autres Etabliffemens qui répondissent aux vuës que l'on se propofoit.

1^o. Il n'y avoit point d'Ecoles gratuites pour les Filles, ni même pour les Garçons, qui ne fréquentent pas le Colège.

2^o. L'instruction des Catéchumènes étant de la dernière importance, il paroiffoit très nécessaire qu'elle se fit régulièrement par des Ministres préposés pour cet effet.

3^o. La réception des Catéchumènes parût aussi devoir se faire avec plus de solennité & à la face de l'Eglise, ainsi que cela se pratique dans plusieurs Eglises de Suisse * & d'Allemagne.

On auroit pû rémédier à une partie de ces inconvéniens, par le zèle & le concours charitable d'un certain nombre de Persones. Mais come le zèle des Particuliers demeure infructueux, tant qu'on ne trouve pas le moïen de réunir leurs vuës, & de les diriger au même but; cela fit naître la pensée de former à Genève une Société sur le modè-

* Cette pratique est sur tout établie dans les Eglises de Neuchatel, où les Catéchumènes sont admis à la Confirmation du Bâême d'une manière édifiante & très propre à faire la plus vive impression sur toute l'Assemblée.

modèle de celle d'Angleterre. Cette Société d'Angleterre s'est proposé de faciliter, par divers moïens, l'avancement de la Pieté, sur tout parmi la Jeunesse: Elle est composée de Seigneurs Eclésiastiques & Séculiers, & d'autres Persones de tous Rangs, qui contribuent à faire de pieux Etablissements dans tout le Roïaume. Une pareille Société s'est aussi formée à *Lausanne*, depuis environ 16. ans: Plusieurs Persones considérables du Pais de Vaud y font généreusement entrées, & elles ont la douce consolation de voir leur zèle suivi du plus heureux succès. Pour établir celle de *Genève*, on profita de l'expérience des deux Sociétés dont on vient de parler, en prenant ce qui leur avoit le mieux réussi, avec la différence que demande la constitution de chaque Pais & de chaque Eglise.

On dressa un Mémoire pour montrer cet Etablissement dans son vrai point de vuë. Il fut communiqué au Conseil, qui nomma deux de ses Membres pour prendre une connoissance plus particulière de ce projet & des moïens qui pourroient-être employés pour lui doner quelque stabilité. On dressa en Mai 1736. une Feuille de Souscriptions, dans laquelle le Soucrivaint s'engage de fournir annuellement une certaine Some pendant 10. Ans. Pour de bones raisons,

il fut convenu, que la Souscription d'un Associé ne seroit pas au dessus de L. 30. ni au dessous de L. 15. par Année. Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse faire parvenir à la Société par d'autres voies & même en secret, telle autre libéralité que l'on juge à propos. Il étoit nécessaire aussi que l'engagement fut pour dix Ans, afin d'être assuré d'une certaine Some, pour commencer cette entreprise. La Feuille de Souscriptions fut remise aux deux Seigneurs Comissaires du Conseil, avec tous les Eclaircissemens nécessaires, & le Magnif. Conseil approuva & autorisa le Projet de cet Etablissement le 9. Juillet 1736. La Vénéralble Compagnie des Pasteurs & le Vénéralble Consistoire, toujours occupés du Bien de l'Eglise, & animés d'un vrai zèle pour l'avancement de la Pieté, virent ce Projet avec une satisfaction inexprimable, & ces deux Illustres Corps y donèrent leur aprobation les 9. & 17. Août.

Le 27. Août 1736. les Souscrivans tinrent leur première Assemblée: Ils n'étoient alors qu'au nombre de 38. tant Magistrats, que Pasteurs ou Professeurs, Négocians & autres Persones de diférens Ordres. On convint de quelques Règlements fondamentaux: On nomma un Comité composé de six Eclésiastiques & de six Laïques, avec un Secrétaire

Secrétaire & un Caissier, pour avoir la direction actuelle de tout, en rapportant chaque Année à l'Assemblée générale, qui se tient les derniers Lundis du Mois d'Août, ce qu'il y a de plus important. Cette première Assemblée a servi de modèle à toutes les autres. Après la Prière, on fait lecture des Règlemens; on rend un compte succinct de ce qui s'est fait dans le cours de l'Année; on renouvelle le Comité de deux Eclésiastiques & de deux Laïques; on propose les arrangemens à prendre pour la suite. Tout cela se fait dans un Esprit de charité & d'union, sans beaucoup de formalités, mais avec ordre. Chacun paie au Caissier la Contribution pour l'Année suivante, & l'on ne se sépare point sans s'encourager à soutenir une Entreprise dont l'utilité se fait sentir de plus en plus.

Le Comité s'assemble ordinairement le premier Lundi du Mois, & plus souvent s'il le faut, chez celui de Messieurs les Pasteurs qui se trouve le premier de cette Direction. Après les rapports que chacun peut avoir à faire, on pourvoit à tout ce qui est nécessaire pour remplir les intentions de la Société; & l'on tient un Régistre exact de tout ce qui se fait dans le détail de cette administration.

Le premier soin de la Société fut de choisir

88 JOURNAL HELVÉTIQUE.

choisir quelques Ministres pour procurer une Instruction convenable aux Catéchumènes. Et come le célèbre Monsieur OSTERVALD, Pasteur à Neuchâtel, avoit manifesté à cet égard des vuës particulières dans son excellent *Traité des Sources de la Corruption*, on lui fit part de ce qu'on alloit entreprendre. Ce zélé Théologien, dans la Réponse qu'il fit, louë Dieu de ce qu'il a inspiré un si pieux dessein aux Membres de la Société: Il fait conoitre que cette religieuse entreprise l'a comblé de consolation & de joie; il marque que tout ce qui a été projeté est si bien pensé qu'on n'a autre chose à souhaiter, sinon que Dieu y répande sa bénédiction. Il approuve que l'Instruction de la Jeunesse & en particulier des Catéchumènes, soit comise à des Ministres. Il parle des Catéchismes familiers qui se font à Neuchâtel, les Samedis matins, par les Pasteurs, auxquels assistent tous les Enfans de l'un & de l'autre Sexe, depuis l'âge de 10. ans jusques à ce qu'ils aient comunié; & il fait mention aussi de la pratique observée dans les Eglises de cette Souveraineté pour la réception des Catéchumènes, qui se fait d'une manière solennelle & à la face de l'Eglise. Cette Lettre est du 29. Septembre 1736.

On ne pût d'abord établir que deux Ministres

nistres pour l'instruction des Catéchumènes. Ils comencèrent leurs fonctions le premier Novembre 1735. Peu après la Société reçût un Don considérable & divers secours de plusieurs Persones bienfaisantes, qui n'ayant pas moins d'Humilité que de Charité, ne veulent pas que l'on publie leurs bienfaits. Ainsi au Mois d'Avril 1737. on se vit en état d'avoir trois Ministres Catéchistes. Et aux Fêtes de Pentecôte de la même Année, on comença à recevoir les Catéchumènes publiquement & à la face de l'Eglise, avec l'approbation des Magnifiques Conseils, de la Vénérable Compagnie des Pasteurs & du Vénérable Consistoire. Cet Acte solennel se fit avec beaucoup d'édification, & toute l'Eglise de *Genève* ressentit beaucoup de joie de cet Etablissement. Le Formulaire d'Interrogations, d'Exhortations & de Prières, dont on se sert a été joint aux autres Liturgies de cette Eglise.

Les Ministres Catéchistes font un cours d'Instruction d'environ quatre Mois & demi. Il est répété deux fois l'Année. On choisit des Sujets très capables, & l'on peut dire que la manière d'instruire est telle qu'on peut le desirer, pour doner de bons Principes de Christianisme, & pour former d'honêtes Gens & de bons Chrétiens. Le nombre des Enfants, tant Citoyens qu'Étrangers, qui profitent de ce secours, va à plus

plus de 300. par Année. L'entretien des trois Ecoles de Catéchumènes coute à la Société L. 1200. annuellement.

A l'égard de la petite Jeunesse, à qui il s'agissoit de doner les premiers Principes, la Société prit le parti, en attendant que ses Revenus fussent plus considérables, d'adresser des Enfans à divers Maitres ou Maitresses, pour leur enseigner à lire & les Elémens de la Religion. Elle procura aussi le même secours à des Persones plus âgées, come à des Domestiques qui n'avoient pas été instruits dans leur Enfance. Dès lors, un grand nombre de Persones ont reçu la première Instruction qui leur manquoit, aux dépens de la Société. Ses soins s'étendirent aussi sur les Ecoles de la Ville & de la Campagne : On travailla & on travaille actuellement à dresser de bons Maitres, & on aide pour cet éfet des Persones qui puissent être propres à enseigner.

Les Revenus de la Société s'étant acrus, elle se trouva en état d'établir au Mois d'Avril 1742. deux Ecoles publiques, pour les Garçons & deux pour les Filles. L'Instruction que la Jeunesse y reçoit est purement gratuite, & la Société fournit même les Livres à ceux qui en manquent. Ces quatre Ecoles lui coutent environ L. 800. par An, & il y a plus de 230. Enfans qui en profitent.

Par ces pieux Etabliffemens, la Société a déjà rempli la plus grande partie de son Plan. Elle se propose de l'étendre peu à peu & de le perfectioner. On établira encore quelques Ecoles gratuites en divers Quartiers de la Ville, come aussi une quatrième Ecole de Catéchumènes. Les Membres de la Société sont jusques ici au nombre de 72.

Le Bien public & le Bien particulier sont interessés à soutenir des Etabliffemens qui tendent à inculquer à la Jeunesse des Principes de Conscience & de Religion : C'est uniquement par là que l'on peut former de bons Citoïens, de bons Pères de Familles, des Ouvriers sobres & laborieux, des Domestiques fidèles, & en un mot d'honnêtes Gens dans tous les états de la Vie. Aussi le Magnifique Conseil de Genève, sentant la grande utilité d'une semblable fondation, l'a non seulement approuvée & doné à ses Auteurs les justes louanges qu'ils méritent ; mais de plus il a manifesté le desir qu'il auroit que la Société amassât peu à peu de quoi former un Capital, pour doner à ce pieux Etabliffement toute la stabilité nécessaire : Et pour une nouvelle marque d'aprobation, & de protection, il a nommé deux Seigneurs du Conseil pour présider à l'Assemblée générale des Contribuans.



L A P A T R I E.

O D E

Jadis tous les Mortels, ainsi que des Sauvages,
 Sans Loix, sans Magistrats, erroient de plage en
 plage :

Leurs Mets étoient du Glan, leurs Villes des Fo-
 rêts ;

Mais bientôt le besoin dissipant l'ignorance,
 Leur enseigna les Arts, Péres de l'Abondance,
 Un Noeud comun forma les mêmes interêts.

La main du Laboureur rendit les Champs fertiles
 La Terre sur son Sein vit élever des Villes :
 Thémis mit à couvert l'Innocent consterné,
 Châque Canton, ligné sous de comuns auspices,
 De l'Ordre & de la Paix sût goûter les délices,
 Et braver des Puissans le pouvoir éfrené.

Pour maintenir ses droits, n'a-t'on pas vû la Grèce
 Mépriser des Persans, le faste & la mollesse,
 Qui déjà se croioient les Maitres de son Sort ?
 Elle a vû ses Enfans au pas des Thermopiles,
 Montrer que des Soldats généreux & dociles,
 A la honte des fers ont préféré la mort.

H E R.

HERCES vit en tremblant ses Troupes fugitives,

Tomber devant les Grecs, abandonans leurs Rives,

Come un timide Oiseau que poursuit le Chasseur.
Ce Prince, qui vouloit, enflé de sa Puissance,
De la Mer, des Vents chatier l'insolence,
Au fond de son Palais court cacher sa terreur.

Quel Effain de Guerriers a couvert l'Italie !

Sous leurs coups redoublés, Rome est ensevelie !
Quel Héros, ou quel Dieu soutiendrait leur effort !
Mais CAMILLE combat ; le Gaulois en alarmes
Voit sa proie échaper ; il sent tomber ses Armes,
Et Rome va remplir la grandeur de son Sort.

Quelle terreur, quels cris ! malheureux Helvétique,

Gémiras-tu sans fin sous un Joug tirannique,
Jouet infortuné d'un Ministre cruel ?
Mais TELL sans redouter ce Ministre inflexible,
Renverse d'un seul trait ce Colosse terrible,
Et cet-heureux Exploit rend son Nom immortel.

Quoi ! des Homes, dit-il, vivront ils en Esclaves ?

D'un superbe Oppresseur déchirons les entraves ;
Combatons, Citoyens, le Tiran est dompté.

Il parle : A cette voix, leur courage s'anime ;

Et l'Ennemi devint la Première Victime,

Que la main du Vainqueur offre à la Liberté.

CESAR

CESAR fut un Tiran, quoi qu'il fut un grand Homme.
 Il rangea sous ses Loix le Monde entier & Rome.
 BRUTUS le fit périr & vengea l'Univers.
 Le Glaive ou le Poison est le digne Salaire
 De l'injuste Oppresseur, dont la main sanguinaire
 Sans redouter le Ciel met sa Patrie aux fers.

Nous lui devons nos Loix, nos Enfans & nos Femmes.
 Elle embrase nos Cœurs de ces divines Flames,
 Sources des grands talens & qui font les Héros.
 Pour elle, Scipion, Cicéron, Démophilènes,
 La gloire, le soutien & de Rome & d'Athènes,
 Signalèrent leurs soins, leur zèle, leurs travaux.

Habitans malheureux des affreuses Contrées
 Des raïons du Soleil foiblement éclairées;
 Vos Neiges, vos Rochers ont pour vous des attraits:
 Calypso prodiguoit ses dons à Télémaque;
 Mais son Cœur préféra la pauvre & triste Ithaque,
 Au séjour où l'Amour le combloit de bienfaits.

Quel est le Citoïen qui n'aime sa Patrie,
 Qui n'immola ses biens, son repos, & sa vie,
 Pour défendre ses Murs contre ses Ennemis?
 La Raison apuïant l'instinct de la Nature,
 Nous dit, Non, il n'est point de plus heureux Augure,
 Que d'exposer ses jours pour sauver son País.

Numance préféra la Mort à l'Esclavage.
 Et le Romain Vainqueur, que vit-il dans Carthage;
 Que des débris affreux, & des Morts par monceau;
 Ainsi le Citoïen qu'un zèle pur anime,
 Plûtôt que de plier sous le Joug qui l'opprime,
 Sous le fer & le feu creusera son Tombeau.

Où ! le bon Citoien brave la Tirannie :
 Le plus cruel tourment menace en vain sa Vie ;
 Sous le Fer , sous la Croix , il n'est point abatu.
 Tel, ne prenant jadis que son devoir pour guide ,
 Berthelier * vit la mort d'un Visage intrépide.
 Le trépas done encor du lustre à la Vertu.

E N I G M E.

M Ere de mille Enfans que la Terre me done ,
 Pour voir ce que je porte , il faut ouvrir mon
 Corps :

La Nature en naissant m'a fait une Courone ,
 Et dessous mon Ecorce a caché mes Trésors.

L'ENIGME du Mois de Décembre est
 la Fleur de Lis.

A V I S

LE terme des Souscriptions de la Bible historique en Lan-
 gue Allemande , qui s'imprime à Bienne , dont il a dé-
 ja paru trois Tomes avec figures , & un Tome sans figures,
 est prolongé encore d'un Mois. Le Prix du second Tome sans
 figures, en papier comun est 32. Crutzers, dont on paie d'abord
 18. Crutzers ; & en Papier colé , 47. Crutzers , pour lequel
 on paie en souscrivant 27. Crutz: Le tout en Argent d'Empire.
 On reçoit les Souscriptions chez tous les Libraires de Suisse.

* Berthelier étoit un Citoien de Geneve , qui contribua
 beaucoup à sa liberté. Il soutint avec beaucoup de fermeté, de
 zèle & de courage les droits de sa Patrie. Il fut exécuté à cer-
 te occasion par les ordres du Duc de Savoie. Deux jours avant
 sa mort , il écrivit ces deux Vers Latins sur les Murs de sa
 Prison.

*Quid mihi mors nocuit, Virtus post fata virefcit ,
 Nec cruce , nec gladio sevi perit illa Tyranni.*



T A B L E

E Clairciffemens sur quelques Inscript. trou- vées à Besançon- Lettre sur la Petite Vérole. Deuxième Lettre sur les Emplois publics. Traduction d'une Lettre Angloise du Chevalier " K** sur la même Matière. Lettre aux Editeurs contenant diverses Parti- cularités Littéraires. Epitaphe de M. le Professeur Bourguet. Prix de l'Académie de Bordeaux. Lettres de M. Rousseau. Société formée à Genève pour avancer la Co- noissance chrétienne. La Patrie, Ode. Enigmes. Avis sur la Bible historique, qui s'imprime à Bienne en Allemand.	p. 1 23 53 60 66 68 69 71 80 92 95 95
---	--

ERRATA de Décembre 1742.

9. 64. Ligne 2. consacra, lisés, conserva.
74. Rendés ainsi le dernier Vers: Mais la seule Vertu
qui fait leur différence.
82. L. 14. Lisés, que tout y respire un air libre, aisé &
naturel. Quoi qu'ils soient &c.
89. A la date de la Lettre. 1742. mettez 1712.
90. L. 18. Persécuteurs, Lisés, Persécutions.
Ibi. L. 19. Persécutions, Lisés, Persécuteurs.